

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA COMPLÉMENTATION  
EN CRÉOLE MARTINICAIS

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN LINGUISTIQUE

PAR  
CLAUDE DIONNE

AVRIL 2007

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Ce mémoire, tant son contenu que son organisation, a bénéficié des suggestions et des commentaires des membres du comité de lecture : Claire Lefebvre (directrice), Robert A. Papen et Anne Rochette.

De plus, la recherche nécessaire à tout projet de ce genre a été stimulée par des échanges nombreux au sein du Groupe de recherche de l'UQAM sur la genèse des langues créoles. Le groupe de recherche a également facilité le travail auprès d'informatrices et apporté un soutien financier grâce à des fonds alloués à Claire Lefebvre par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	vi
RÉSUMÉ .....	vii
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I	
LES COMPLÉTIVES ET LES CLASSES DE VERBES .....	5
1.1 Une définition.....	6
1.2 Deux grandes classes de verbes.....	7
1.3 Le temps, le mode et l'aspect en martiniquais.....	10
1.4 Quatre oppositions absentes .....	13
1.4.1 L'indicatif et le subjonctif.....	14
1.4.2 Deux formes de complémenteurs.....	15
1.4.3 Les propositions conjuguées et infinitives .....	16
1.4.4 Le nominatif et l'accusatif.....	18
1.5 Quatre oppositions présentes.....	23
1.5.1 L'interprétation des verbes nus .....	23
1.5.2 Le marqueur de temps .....	24
1.5.3 Le marqueur de mode.....	25
1.5.4 La coréférence entre les sujets .....	26
1.6 Sommaire des différences entre les verbes propositionnels et émotifs .....	28
1.7 La coréférence revisitée.....	29
1.7.1 D'autres cas de coréférence.....	30
1.7.2 La préposition <i>pou</i> 'pour'.....	32

CHAPITRE II	
LE COMPLÉMENTEUR .....	35
2.1 L'absence d'un complémenteur réalisé phonologiquement .....	36
2.1.1 Les compléments phrastiques des verbes .....	36
2.1.2 Les compléments phrastiques de catégories autres que le verbe .....	38
2.1.3 Les relatives .....	45
2.2 Le « complémenteur nul » : quelques problèmes généraux .....	53
2.3 L'asymétrie entre les positions « sujet » et « objet » .....	56
2.3.1 Le complémenteur nul et le Principe des catégories vides .....	58
2.3.2 La distribution des IP .....	59
2.4 Les syntagmes « adjoints » .....	64
2.4.1 L'analyse avec un IP .....	66
2.4.2 L'analyse avec un CP éclaté .....	68
2.5 Quelques pistes de recherche .....	71
CONCLUSION .....	77
RÉFÉRENCES .....	79

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau		page
1.1	Les types de verbes et leurs compléments phrastiques.....	10
2.1	Les têtes Force et Fin du CP éclaté.....	70

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

1PL	1 <sup>re</sup> personne du pluriel	ECM	Marquage exceptionnel de cas
2PL	2 <sup>e</sup> personne du pluriel	FUT	Futur
3PL	3 <sup>e</sup> personne du pluriel	IMP	Imperfectif
1SG	1 <sup>re</sup> personne du singulier	INDÉF	Déterminant indéfini
2SG	2 <sup>e</sup> personne du singulier	IP	Syntagme flexionnel
3SG	3 <sup>e</sup> personne du singulier	LF	Forme logique
ANT	Antériorité	MOD	Mode
BEN	Bénéficiaire	NEG	Négation
COMP	Complémenteur	NP	Syntagme nominal
CP	Syntagme du complémenteur	PF	Forme phonologique
DEF	Déterminant défini	PP	Syntagme prépositionnel
DEM	Démonstratif	PREP	Préposition
DP	Syntagme du déterminant	QU	Mot interrogatif
ECP	Principe des catégories vides	TMA	Temps, mode et aspect

## RÉSUMÉ

Ce mémoire propose une étude de la complémentation en créole martiniquais. Il est démontré que les complétives des verbes émotifs de cette langue ont des contraintes qui n'existent pas pour les complétives des verbes propositionnels. Par exemple, les complétives du verbe *lé* 'vouloir' ne peuvent pas recevoir toutes les marques de temps et de mode possibles dans les complétives du verbe *di* 'dire'. La coréférence entre les sujets n'a pas non plus des comportements identiques avec les deux classes de verbes. Ces différences subtiles existent même si le martiniquais n'a pas de complémenteur visible.

Cette absence d'un complémenteur manifeste dans les complétives du martiniquais basilectal serait susceptible d'appuyer une analyse où les verbes sélectionnent des compléments de type IP plutôt que de type CP. Toutefois, la possibilité d'adjoindre des syntagmes aux complétives sélectionnées pourrait plutôt favoriser une analyse où le CP est éclaté en plusieurs projections. Un choix définitif entre ces analyses exigera probablement que le fonctionnement de la complémentation soit mieux compris, notamment ses liens avec les types de verbes et la modalité en général.

Mots-clés : classes de verbes, complémenteur nul, complétive, créole martiniquais, théorie syntaxique

## INTRODUCTION

La complémentation est un sujet en quelque sorte universel, même si les formes qu'elle prend varient d'une langue à l'autre. Pour cette raison et pour plusieurs autres, la complémentation (ou, d'une manière plus générale, la subordination) est un thème qui a fait couler beaucoup d'encre. Plusieurs études ont été consacrées au sujet, notamment : Cristofaro (2003), Dixon et Aikhenvald (2006), Geest et Putseys (1984), Horie (2000), Muller (1996), Noonan (1985), Ransom (1986). Les recherches portant sur la complémentation ne surprennent pas seulement par leur nombre, mais aussi par leur diversité : la grammaire générative, la linguistique cognitive, les études typologiques, par exemple, se sont toutes intéressées à ce sujet. C'est que la complémentation entretient des rapports étroits avec plusieurs thèmes importants en linguistique : le statut des infinitives par rapport à celui des propositions conjuguées ; la modalité et l'opposition entre les modes indicatif et subjonctif ; les phénomènes de coréférence et d'obviation ; les catégories fonctionnelles et le complémenteur nul ; les classes de verbes.

La complémentation suscite également un intérêt certain chez les créolistes. D'un point de vue descriptif, les comparaisons entre les langues créoles permettent d'en raffiner la typologie. D'un point de vue théorique, l'étude de la complémentation dans les langues créoles est incontournable pour qui travaille sur les catégories fonctionnelles. Ainsi, la complémentation a été étudiée dans plusieurs créoles de l'Atlantique : l'haïtien (Koopman et Lefebvre, 1982 ; Sterlin, 1988, 1989 ; Lefebvre, 1998 et ses références) ; le papiamentu (Therrien, 2004 ; Lefebvre et Therrien, 2007,

à paraître, et leurs références) ; le saramaccan (Loranger 2004 ; Lefebvre et Loranger, 2006, à paraître, et leurs références) ; le guyanais (Winford, 1985).

Le martiniquais n'a pas fait l'objet de telles études. Certes, il existe des ouvrages généraux qui présentent des éléments de la grammaire du martiniquais. Mais ces documents ne traitent pas en profondeur les phénomènes associés à la complémentation ou ont souvent des visées didactiques (Bernabé, 1987, 2003 ; Damoiseau, 1984, 1999 ; Pinalie et Bernabé, 1999). Ailleurs, le cadre théorique retenu ne présente pas toujours toutes les formes grammaticales — et surtout agrammaticales — nécessaires à une comparaison plus approfondie. C'est le cas de Bernabé (1983) qui a fait un travail de description important du martiniquais. Il existe aussi quelques dictionnaires (Pinalie, 1992 ; Confiant, en préparation) qui recensent un certain nombre de phrases, mais la distinction entre le martiniquais basilectal et les autres formes plus ou moins francisées n'est pas toujours clairement établie. Turiault (1874), quant à lui, permet d'avoir quelques repères historiques même si les données présentées sont très loin d'une description complète et moderne de la langue.

Un des intérêts du martiniquais réside aussi dans ses similitudes évidentes avec l'haïtien. Dans les deux cas, le substrat (principalement les langues gbé) et le superstrat (le français) sont les mêmes (Singler, 1996). Toutefois, en ce qui concerne la complémentation proprement dite, le martiniquais a des comportements qui ne sont pas totalement identiques à ceux observables en haïtien. En martiniquais, il n'y a pas de complémenteur réalisé phonologiquement, peu importe le type de verbe qui sélectionne la complétive. Ce phénomène est assez rare parmi les créoles étudiés.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Papen (1978) souligne que le créole réunionnais basilectal a un complémenteur phonologiquement nul.

Par ailleurs, d'une manière générale, les faits saillants du martiniquais sont les suivants. Les marques de flexion sont très limitées.<sup>2</sup> Il n'y a pas d'accord de nombre ni de genre entre le nom et le déterminant ou l'adjectif. Il n'y a pas non plus de marques casuelles. Les déterminants sont postnominiaux (sauf le déterminant indéfini et la marque du pluriel, qui sont prénominiaux). Notons que le déterminant défini postnominal peut apparaître sous plusieurs formes conditionnées phonologiquement : *la, a, lan, an*. Cette dernière variante ne doit pas être confondue avec le déterminant indéfini *an* qui, lui, est prénominal et a toujours la même forme. Le déterminant défini peut être combiné avec d'autres déterminants ainsi qu'avec la marque du pluriel. Par ailleurs, les NP nus (*bare nouns*) sont possibles.

La forme des verbes ne varie pas beaucoup non plus. Par exemple, il n'y a pas d'accord pour le nombre ou la personne. Le verbe a aussi la même forme dans les propositions conjuguées ou infinitives. Seuls quelques très rares verbes sont différents à l'actif et au passif. Bernabé (2003 : 91) cite : *fèlfet* 'faire' ; *pran/pri* 'prendre' ; *bal/bay* 'donner'. Des marqueurs préverbaux ainsi que des verbes modaux et aspectuels sont combinés avec le verbe principal pour marquer le temps, le mode et l'aspect. L'ordre syntaxique est essentiellement sujet-verbe-objet.

Les données utilisées dans ce mémoire proviennent d'ouvrages consacrés au martiniquais. Un travail de terrain a également été fait. Les entrevues d'élicitation ont été réalisées auprès de quelques personnes, principalement auprès d'une martiniquaise de 25 ans étudiant à Montréal depuis quelques années. Les craintes du départ quant au niveau de francisation d'une telle informatrice n'ont pas été confirmées. Il est apparu assez clairement que la principale informatrice utilisait les formes considérées les plus basilectales par les auteurs cités plus haut. Ainsi, pour

---

<sup>2</sup> Sur la simplicité morphologique des créoles, on peut lire notamment : Booij et van Marle (2003), Siegel (2004).

rendre *il pleut*, l'informatrice utilisait sans hésiter *lapli ka tonbé* (litt. : 'La pluie tombe'), une forme jugée basilectale par Bernabé (2003 : 24). Notons cependant que si la grammaire de la principale informatrice était clairement identifiable à la variante basilectale, le lexique était peut-être un peu plus francisé. Par exemple, pour rendre *Le bœuf qui tirait la charrue*, la principale informatrice proposait *tiré* et *charet*, là où Bernabé (1983) donne respectivement *ralé* et *kabouré*.

Pour la transcription des exemples du martiniquais, l'orthographe adoptée est celle du Groupe d'études et de recherches en espace créolophone et francophone (GEREC-F) de l'Université des Antilles et de la Guyane. Les exemples qui comportent une référence ont été reproduits sans modification. Des gloses ont toutefois été systématiquement ajoutées à tous les exemples lorsque les ouvrages mentionnés ne fournissaient qu'une traduction libre (ce qui était le plus souvent le cas : la plupart des gloses ne proviennent donc pas des auteurs cités). À moins d'une indication contraire, les exemples du martiniquais qui n'ont pas de référence proviennent de notes de terrain.

En résumé, ce mémoire propose, dans le cadre de la grammaire générative, une analyse des phénomènes observables dans les complétives du martiniquais. Le premier chapitre compare les complétives de deux grandes classes de verbes. Il vise à déterminer sur quels critères s'opposent en martiniquais les complétives des verbes propositionnels et celles des verbes émotifs. Le deuxième chapitre s'intéresse plutôt aux structures syntaxiques impliquées par la complémentation en martiniquais. La présence d'un « complémenteur nul » est discutée à la lumière de quelques propositions récentes.

## CHAPITRE I

### LES COMPLÉTIVES ET LES CLASSES DE VERBES

Dans les langues naturelles, les complétives ont souvent des comportements différents selon les classes de verbes qui les sélectionnent. Ce chapitre propose de vérifier cette affirmation pour le martiniquais. Il démontre que des contraintes apparaissent avec certains verbes, même si des différences observées dans d'autres langues n'existent pas en martiniquais.

La première section de ce chapitre précise la notion de complétive retenue ici et situe ce concept dans le cadre plus large des enchâssées et de la subordination. La deuxième section présente les classes de verbes qui sont utilisées pour fin de comparaison. Pour faciliter la compréhension des exemples, la troisième section fait un survol des marqueurs de TMA du martiniquais. Les oppositions qui existent dans certaines langues entre les classes de verbes, mais qui ne se retrouvent pas en martiniquais, sont discutées dans la quatrième section. C'est plutôt la cinquième section qui permet de conclure qu'il y a bel et bien une opposition en martiniquais entre deux classes de verbes en ce qui concerne le comportement des complétives sélectionnées comme objets. Un sommaire de ces différences est donné à la sixième section. Enfin, la septième section revient sur des éléments liés à la coréférence.

## 1.1 Une définition

Dans ce chapitre, le terme « complétive » est utilisé pour référer à une proposition enchâssée (ou « subordonnée ») qui a la particularité d'être conjuguée et sélectionnée comme complément par le verbe d'une principale. Cette définition restreinte (mais répandue<sup>3</sup>) permettra d'étudier l'effet des classes de verbes (*cf.* 1.2) sur ce type de complément.

Toutefois, il faut noter que la complétive a une définition plus large dans le deuxième chapitre de ce mémoire. Selon les auteurs consultés, la complétive peut en effet être vue comme le substitut d'un syntagme nominal, l'argument (sujet ou objet) d'un prédicat ou comme le complément de toute tête lexicale. Selon certains usages encore plus larges, le terme « complémentation » inclut également les syntagmes de type DP ou PP sélectionnés comme compléments par un verbe. Ce n'est pas le cas dans ce mémoire : la notion de complémentation sous-entend toujours l'idée d'une forme quelconque de proposition.

Cela dit, cette notion de « proposition » — qui fait partie de la définition retenue ici pour la complétive — doit être utilisée avec souplesse, elle aussi. Au sens strict, la proposition est formée d'un sujet et d'un prédicat et est généralement conjuguée. Pourtant, en plus des complétives conjuguées, il faut garder un œil aussi sur les « complétives » non conjuguées ou sans sujet manifeste, étant donné les liens étroits qui existent entre elles. Agir autrement obligerait à laisser de côté des phénomènes importants comme les faits d'obviation, pourtant indissociables de l'étude des

---

<sup>3</sup> « La fonction la plus couramment remplie par la complétive est celle de complément d'objet, au point que c'est parfois la seule retenue [...] » (Arrivé, Gadet et Galmiche, 1986 : 122) À tout le moins, les complétives comme compléments directs du verbe sont « les plus fréquentes et les plus typiques ». (Riegel, Pellat et Rioul, 1994 : 491)

complétives.<sup>4</sup> Toutefois, bien que la notion de proposition qui est retenue soit assez large, les verbes non conjugués qui apparaissent par exemple avec des verbes aspectuels ou modaux ne sont pas analysés dans ce mémoire : ce sujet peut à lui seul faire l'objet d'une étude entière. Cela dit, il est bon de garder à l'esprit que certains verbes sélectionnant des complétives se comportent parfois d'une manière très semblable aux verbes aspectuels ou modaux.<sup>5</sup>

## 1.2 Deux grandes classes de verbes

Plusieurs verbes peuvent prendre des propositions comme compléments. Ainsi, tous les exemples présentés en (1) sont possibles en français.

- (1) a. *Marie dit que Pierre chante une chanson.*  
 b. *Il annonce que Pierre chante une chanson.*  
 c. *Je crois que Pierre chante une chanson.*  
 d. *Paul veut que Pierre chante une chanson.*

On note cependant que les complétives peuvent se comporter de façons diverses selon les verbes qui les sélectionnent. L'étude des complétives pose donc la question d'un classement des verbes, ce qui n'est pas une mince tâche. Plusieurs propositions ont été faites en ce sens. Levin (1993), par exemple, dissèque près d'une soixantaine de grandes classes de verbes. Toutefois, comme elle le souligne elle-même, ce classement n'est pas approprié pour l'étude des complétives : « [...] this work is not concerned with sentential complement-taking properties [...] » (Levin, 1993 : 275).

---

<sup>4</sup> Les complétives infinitives seront toutefois discutées indirectement. Pour des analyses plus en profondeur de ces constructions, on peut consulter : Boškovic (1997), Wurmbrand (2001), Hornstein, Martins et Nunes (2006).

<sup>5</sup> D'autres formes peuvent aussi avoir une relation proche de celle entretenue entre une principale et une complétive. On pense notamment aux *converbs* que Haspelmath (1995) définit comme « a nonfinite verb form whose main function it is to mark adverbial subordination ». Ce genre de construction ne sera pas discuté ici.

Le type de classement adopté par Cristofaro (2003), Givón (1990) ou Noonan (1985) est plus proche du but recherché. Ces auteurs mettent tous de l'avant moins d'une dizaine de grandes classes : verbes de discours, de cognition, de volition, etc. De plus, ces classes sont définies entre autres selon leur comportement face aux complétives. Toutefois, pour la présente étude des complétives du martiniquais, un classement plus général encore est retenu. La terminologie utilisée dans cette section est adaptée principalement de Rochette (1999), elle-même basée sur Long (1974) et Rochette (1988). Dans ce mémoire, il faut considérer ces classes de verbes comme un outil permettant des comparaisons de base entre différentes constructions comportant des complétives. Ce dernier point est important, car on remarque très rapidement que des verbes qui semblent proches sémantiquement ont des comportements syntaxiques différents. Rochette (1988) souligne elle-même :

I know that one can probably rather easily find some counter-examples to the claim that verbs semantically related will function similarly syntactically. For instance, N. Chomsky points out to me that English "to hope" does not function like "to want" although these two verbs are clearly related semantically; one can say: *I want John to leave* but not *I hope John to leave*. (Rochette, 1988 : 14)<sup>6</sup>

Il est donc difficile d'avoir un classement sans équivoque qui fasse unanimité.<sup>7</sup> Cette mise en perspective étant faite, deux grands types de verbes sont principalement retenus dans ce mémoire pour étudier le comportement des complétives. Ces catégories sont les suivantes :

- les verbes « propositionnels » (*propositional predicates*) qui expriment un jugement de vérité (comme *dire*, ci-dessus en (1)a) ; et

---

<sup>6</sup> Stowell (1981 : 391) souligne les mêmes différences entre les verbes anglais *want* et *hope*.

<sup>7</sup> Il est révélateur de noter qu'à l'intérieur même du comité de lecture du présent mémoire, des remarques sur ce projet de recherche sous-entendaient des classements différents.

- les verbes « émotifs » (*emotive predicates*) qui expriment un jugement personnel (comme *vouloir*, en (1)d).

Les verbes propositionnels peuvent être notamment des verbes d'énonciation (tel *dire*), des verbes de cognition (tel *savoir*) ou des verbes de croyance (tel *croire*). Cette classe comprend donc aussi des verbes comme : *affirmer, penser, prétendre*, etc.<sup>8</sup> Les verbes émotifs, quant à eux, impliquent généralement les notions de volition, de souhait, d'ordre, de permission. On pense ici à des verbes comme : *approuver, demander, exiger, interdire, ordonner, permettre, regretter, souhaiter, vouloir*, etc.

Retenons aussi que, d'un point de vue plus général, les verbes propositionnels et émotifs peuvent être analysés comme exprimant le jugement d'un sujet (humain) sur une proposition ou un événement. En ce sens, ils sont considérés comme des prédicats réflexifs (*reflective predicates*). À l'opposé, d'autres prédicats sont analysés comme décrivant une relation entre un sujet et la performance d'une action et sont dits « effectifs » (*effective predicates*). On pense ici à un verbe modal, comme en (2), ou un verbe aspectuel, comme en (3).

(2) *Pierre doit écrire un livre.*

(3) *Pierre commence à écrire un livre.*

Les prédicats effectifs sont généralement considérés comme sélectionnant un VP non conjugué et sans sujet explicite (contrairement aux prédicats réflexifs qui peuvent sélectionner une complétive conjuguée et avec sujet). D'un point de vue sémantique, on peut considérer les verbes effectifs comme ayant un complément de type *action* et

---

<sup>8</sup> Les verbes de perception (tel *voir*) sont proches de ce groupe, mais forment presque une classe à part : sur le comportement particulier des verbes de perception en français, voir Labelle (1996) ; pour le portugais brésilien, voir Rodrigues (2006).

les verbes réflexifs un complément de type *événement* ou *proposition*. Ces faits sont résumés dans le tableau 1.1.

**Tableau 1.1** Les types de verbes et leurs compléments phrastiques

<b>Verbes effectifs</b> compléments de type <i>action</i> (infinitifs ou gérondifs)			<b>Verbes réflexifs</b> compléments de type <i>événement</i> ou <i>proposition</i> (infinitifs ou conjugués)	
<b>Verbes modaux</b>	<b>Verbes aspectuels</b> <sup>9</sup>	<b>Autres</b>	<b>Verbes émotifs</b> (comme <i>vouloir</i> )	<b>Verbes propositionnels</b> (comme <i>dire</i> )

Les complétives des verbes propositionnels et celles des verbes émotifs ne se différencient pas toujours de la même manière. Parfois, un mode indicatif s'oppose à un mode subjonctif. Dans d'autres cas, la forme phonologique du complémenteur varie selon la classe du verbe qui sélectionne la complétive. Ailleurs, les complétives sont conjuguées dans un cas et à l'infinitif dans l'autre. Il est possible aussi que le sujet de la complétive soit tantôt au cas nominatif, tantôt au cas accusatif. Toutefois, ces différences n'existent pas en martiniquais, comme le montre un peu plus loin la section 1.4. Les points sur lesquels s'opposent les complétives du martiniquais sont présentés à la section 1.5.

### 1.3 Le temps, le mode et l'aspect en martiniquais

Pour faciliter la compréhension des exemples illustrant l'absence ou la présence de certaines oppositions dans les complétives du martiniquais, il est utile auparavant de donner un bref aperçu du système temps-mode-aspect (TMA) de la langue.<sup>10</sup>

<sup>9</sup> Pour une analyse plus fine des verbes aspectuels, notamment leur statut précis dans la classe des verbes effectifs, voir Rochette (1999).

<sup>10</sup> Cette section présente seulement les principaux marqueurs. La terminologie utilisée et les valeurs exactes de chacun de ces marqueurs peuvent varier d'un auteur à l'autre. Les considérations générales fournies ici sont toutefois suffisantes pour l'analyse des exemples étudiés dans ce mémoire.

En martiniquais, les verbes (en fait, les prédicats) peuvent être associés à des marqueurs préverbaux pour indiquer le temps, le mode ou l'aspect. D'une manière générale, lorsqu'aucun de ces marqueurs n'est exprimé, les verbes d'état sont interprétés par défaut avec une valeur de présent, comme en (4) ; les autres verbes, en l'absence de marqueurs, sont interprétés avec une valeur de passé, comme en (5).

(4) *Piè konnèt Éliza.*  
 Pierre connaître Éliza  
 'Pierre connaît Éliza.'

(5) *Piè pati.*  
 Pierre partir  
 'Pierre est parti.'

L'interprétation temporelle d'une « phrase nue » varie donc selon la classe aspectuelle du prédicat. Bernabé (2003 : 151) constate lui aussi cette différence et l'explique par une distinction entre les verbes impliquant un processus et ceux impliquant un état<sup>11</sup>. Ces derniers, comme le souligne Damoiseau (1999 : 101), sont incompatibles avec le marqueur d'aspect *ka* (sauf parfois pour indiquer l'itération).

(6) \**Piè ka konnet Éliza.*  
 Pierre IMP connaître Éliza.

Avec les autres verbes, le marqueur *ka* indique le plus souvent que le procès n'est pas terminé, comme en (7).

---

<sup>11</sup> Bernabé (2003 : 153) donne la liste partielle suivante pour les verbes d'état : *lé* 'vouloir', *anvi* 'avoir envie', *pé* 'pouvoir', *bizwen / bouzwen* 'avoir besoin de', *enmen* 'aimer', *kontan* 'aimer', *konnet* 'connaître', *sav* 'savoir', *kwè* 'croire, supposer', *konpwann* 's'imaginer', *fwet* 'avoir froid', *cho* 'avoir chaud', *fen* 'avoir faim', *swef* 'avoir soif', *pè*, 'avoir peur', etc. Les contextes impliquant la copule (réalisée phonologiquement ou non) sont aussi interprétés au présent.

- (7) *Piè ka pati.*  
 Pierre IMP partir  
 'Pierre part / est en train de partir.'

Des marqueurs préverbaux peuvent donc modifier l'interprétation de base des « phrases nues ». <sup>12</sup> Les trois principaux marqueurs du martiniquais sont : le marqueur de temps *té* 'antériorité', le marqueur de mode *ké* 'futur' et le marqueur d'aspect *ka* 'imperfectif', comme l'illustrent respectivement les exemples (7)-(9). <sup>13</sup>

- (8) *Piè té konnèt Éliza.*  
 Pierre ANT connaître Éliza  
 'Pierre connaissait Éliza.'

- (9) *Piè ké konnèt Éliza.*  
 Pierre FUT connaître Éliza  
 'Pierre connaîtra Éliza.'

Il est possible de combiner les marqueurs de TMA pour former des temps complexes. Des exemples d'interprétation sont donnés en (10)-(12) pour certaines combinaisons de deux ou trois marqueurs. <sup>14</sup>

---

<sup>12</sup> Un peu comme le fait Aboh (2000) pour le gungbé, une analyse avec un IP éclaté (à la Pollock, 1989) semble à première vue intéressante pour rendre compte des marqueurs d'un créole comme le martiniquais. Des tests supplémentaires seraient nécessaires cependant pour une analyse approfondie du paradigme complet.

<sup>13</sup> Bernabé (2003 : 140-142) utilise le terme « passé » plutôt que « antériorité » et signale par ailleurs une forme marginale *a* pour le futur. Les arguments pour analyser le futur comme un mode ne sont pas discutés ici. De son côté, Damoiseau (1999 : 105) mentionne également les formes *kay* et *key* qu'il associe au prospectif en signalant toutefois qu'elles expriment le futur « chez certains locuteurs », ce qui était le cas avec les informatrices rencontrées. Notons enfin qu'une forme *sé* peut servir à marquer le souhait.

<sup>14</sup> Le seul ordre général possible est le suivant : *té ké ka*. Tous les autres ordres sont exclus : \* *té ka ké*, \* *ké ka té*, \* *ké té ka*, etc. (Bernabé, 2003 : 140)

- (10) *Piè té ké pati...*  
 Pierre ANT FUT partir  
 ‘Pierre partirait...’
- (11) *Piè té ka pati...*  
 Pierre ANT IMP partir  
 ‘Pierre partait / était en train de partir...’
- (12) *Piè té ké ka pati...*  
 Pierre ANT FUT IMP partir  
 ‘Pierre serait en train de partir...’

Les marqueurs de TMA peuvent également interagir avec des adverbes ainsi qu’avec des verbes aspectuels et modaux, comme dans les exemples (13)-(14).

- (13) *Piè té ké ja ka pati...*  
 Pierre ANT FUT déjà IMP partir  
 ‘Pierre serait déjà en train de partir...’
- (14) *Piè ké pé pati...*  
 Pierre FUT pouvoir partir  
 ‘Pierre pourra partir...’

Après ce rapide survol des marqueurs de TMA du martiniquais, il est maintenant possible de revenir à l’analyse des oppositions entre les complétives des verbes propositionnels et celles des verbes émotifs. Rappelons que seules certaines oppositions peuvent être répertoriées en martiniquais, comme on peut le constater dans les sections 1.4 et 1.5.

#### 1.4 Quatre oppositions absentes

En martiniquais, les complétives des verbes propositionnels et celles des verbes émotifs n’ont pas d’opposition lexicalement encodée entre deux modes (*cf.* 1.4.1). Il

n'y a pas non plus d'opposition entre des complémenteurs phonologiquement différents (cf. 1.4.2). De plus, les complétives sont conjuguées avec les deux classes de verbes étudiées (cf. 1.4.3). Enfin, les complétives peuvent toutes prendre des sujets au nominatif (cf. 1.4.4).

#### 1.4.1 L'indicatif et le subjonctif

Certaines langues ont des formes différentes pour les modes indicatif et subjonctif. Il n'est pas rare de constater une opposition entre ces deux modes dans les complétives. En français, par exemple, les verbes propositionnels sélectionnent une complétive à l'indicatif, en opposition au subjonctif dans les complétives des verbes émotifs. Ainsi, le mode verbal n'est pas le même dans les complétives en (15) et en (16).

- (15) *Marie croit<sup>15</sup> que Pierre écrit un livre.* (complétive à l'indicatif)  
 (16) *Marie veut que Pierre écrive un livre.* (complétive au subjonctif)

Une telle d'opposition n'est pas marquée en martiniquais, comme on peut le voir dans les exemples suivants :

- (17) *Piè di Pol pati.*  
 Pierre dire Paul partir  
 'Pierre a dit que Paul est parti.'

- (18) *Piè lé Pol pati.*  
 Pierre vouloir Paul partir  
 'Pierre veut que Paul parte.'

---

<sup>15</sup> En français, le verbe *croire*, comme certains autres, peut prendre le subjonctif lorsqu'il est accompagné d'une négation : 'Je crois qu'il vient.' / 'Je ne crois pas qu'il vienne.' Cette particularité ne sera pas discutée ici.

#### 1.4.2 Deux formes de complémenteurs

Le complémenteur a parfois deux formes phonologiques différentes selon la classe du verbe de la proposition principale. Bien que la plupart des langues romanes n'aient qu'une seule forme pour le complémenteur, Lombard (1974 : 281) rappelle que le roumain en compte deux : *ca* (indicatif) et *sa* (subjunctif). C'est le cas aussi pour plusieurs créoles de l'Atlantique. En papiamentu, *ku* s'oppose à *pa* (Therrien, 2004 ; Lefebvre et Therrien, 2007, à paraître). En saramaccan, *táa* s'oppose à *fu* (Loranger 2004 ; Lefebvre et Loranger, 2006, à paraître). En haïtien, il n'y a pas de complémenteur réalisé phonologiquement avec un verbe propositionnel, mais la forme *pou* peut apparaître avec un verbe émotif (Koopman et Lefebvre, 1982 ; Sterlin, 1988, 1989).

En martiniquais, une telle opposition entre deux formes n'existe pas à la tête des complétives. Le complémenteur n'est pas réalisé phonologiquement, autant avec les verbes propositionnels qu'avec les verbes émotifs<sup>16</sup>.

- (19) a. *Piè di Pol pati.*  
 Pierre dire Paul partir  
 'Pierre a dit que Paul est parti.'

- b. *Nou sav Pyè la.*  
 1PL savoir Pierre là  
 'Nous savons que Pierre est là.'

(Pinalie et Bernabé, 1999 : 153)

---

<sup>16</sup> Notons en passant que *di* 'dire' et *lé* 'vouloir' doivent assurément ici être considérés comme des verbes à part entière et non pas comme une quelconque forme de marqueur ou de *converb*. Par exemple, si *lé* n'était qu'un marqueur, l'énoncé en (i) serait difficile à expliquer puisqu'il n'y aurait aucun verbe :

- (i) *Piè lé mang lan*  
 Pierre vouloir mangue DEF  
 'Pierre veut la mangue.'

- c. *Man kwè i ké vini.*  
 1SG croire 3SG FUT veni  
 ‘Je crois qu’il viendra.’
- (20) a. *Piè lé Pol pati.*  
 Pierre vouloir Paul partir  
 ‘Pierre veut que Paul parte.’
- b. *Piè té ké simyé Pol pati.*  
 Pierre ANT FUT préférer Paul partir  
 ‘Pierre préférerait que Paul parte.’
- c. *Piè té ké enmen Pol pati.*  
 Pierre ANT FUT aimer Paul partir  
 ‘Pierre aimerait que Paul parte.’

#### 1.4.3 Les propositions conjuguées et infinitives

Les complétives des verbes propositionnels et émotifs peuvent également différer par rapport à leur statut conjugué ou non. C’est le cas par exemple en anglais dans les énoncés (21)-(22). En (21), le prédicat de la principale est un verbe propositionnel et la complétive est conjuguée. En (22), le prédicat de la principale est un verbe émotif et la complétive est une infinitive.

- (21) *Peter said Paul left.*  
 ‘Pierre a dit que Paul est parti.’

- (22) *Peter wants Paul to leave.*  
 ‘Pierre veut que Paul partes.’

Pour le martiniquais, il n’est pas aisé à première vue d’établir clairement le statut conjugué ou non de la complétive : comme cela a déjà été mentionné, dans cette langue, les verbes ont très peu de marques flexionnelles. Plus particulièrement, le verbe apparaît avec la même forme à l’indicatif et à l’infinitif. Ainsi, *a priori*, dans

l'exemple (23), le complément pourrait aussi bien être vu comme conjugué ou non, selon qu'il est analysé comme en (a) ou comme en (b).

- (23) *Pyè lé Pòl pati.*  
 Pierre vouloir Paul partir  
 a. 'Pierre veut que Paul parte.' (analyse conjuguée)  
 b. 'Peter wants Paul to leave.' (analyse non conjuguée)

Cependant, le marqueur de temps *té* 'antériorité' peut apparaître dans une complétive, que cette dernière soit sélectionnée par un verbe propositionnel ou par un verbe émotif. Sur cette base, on est amené à conclure qu'une complétive comme en (23) est bel et bien conjuguée. Les exemples (24)-(27) illustrent ce fait.

- (24) *Sé moun lan di yo pa té sav.*  
 PL personnes DEF dire 3PL NEG ANT savoir  
 'Les gens ont dit qu'ils ne savaient pas.'  
 (Pinalie-Bernabé, 1999 : 153)

- (25) *I konprann man té faché.*  
 3SG croire 1SG ANT fâcher  
 'Il a cru que j'étais fâché.'  
 (Pinalie, 1992 : 62, s.v. « croire »)

- (26) *Nou té lé Pyè té pati.*  
 1PL ANT vouloir Pierre ANT partir  
 'Nous voulions que Pierre fût parti.'  
 (Pinalie, 1992 : 229, s.v. « vouloir »)

- (27) *Nou té lé Pyè té vini.*  
 1PL ANT vouloir Pierre ANT venir  
 'Nous voulions que Pierre vînt.'  
 (Pinalie-Bernabé, 1999 : 153)

Soulignons que des complétives sans sujet exprimé sont également possibles. Ces complétives seront considérées non conjuguées.<sup>17</sup> Elles ont alors la forme suivante :

- (28) *Nou pa lé vansé.*  
 1PL NEG vouloir avancer  
 ‘Nous ne voulons pas avancer.’

(Pinalie, 1992 : 229, s.v. « vouloir »)

#### 1.4.4 Le nominatif et l'accusatif

Bien que cette opposition ne soit pas totalement indépendante de la précédente, les complétives peuvent aussi se distinguer par un sujet au nominatif dans un cas, et à l'accusatif dans l'autre. C'est ce qui se passe en anglais dans les exemples (29)-(30). En (29), la forme verbale *left* dans la complétive est conjuguée et le pronom *he* a le cas nominatif. En (30), la forme verbale *to leave* est à l'infinitif et le pronom *him* a le cas accusatif.

- (29) *Mary said he left.*  
 ‘Marie a dit qu'il est parti.’

- (30) *Mary wants him to leave.*  
 ‘Marie veut qu'il parte.’

En martiniquais, le sujet de la complétive peut être un pronom au nominatif, mais non pas un pronom « objectif ». Une brève parenthèse sur les pronoms du martiniquais permettra de mieux saisir ce phénomène. Il faut ainsi savoir que la plupart des pronoms du martiniquais ont la même forme, peu importe qu'ils soient en position de sujet ou d'objet. En fait, règle générale, « la forme des pronoms ne varie

---

<sup>17</sup> Avec les verbes effectifs (qui ne sont pas étudiés dans ce mémoire, mais tout de même définis brièvement à la section 1.2), le verbe dépendant est aussi réputé être à l'infinitif :

- (i) *Met la kité sé timnamay la jwé.*  
 Maître DEF laisser PL enfant DEF jouer  
 ‘Le maître a laissé les enfants jouer.’ (Damoiseau, 1999 : 156)

pas selon la fonction qu'ils remplissent dans la phrase » (Damoiseau, 1999 : 54). Autrement dit, les pronoms ne sont généralement pas marqués pour le cas. C'est ce que montrent les exemples (31)-(32).

(31) a. *Zot dòmì.*  
2PL dormir  
'Vous avez dormi.'

b. *Piè wè zot.*  
Pierre voir 2PL  
'Pierre vous a vus.'

(32) a. *Yo dòmì.*  
3PL dormir  
'Ils/elles ont dormi.'

b. *Piè wè yo.*  
Pierre voir 3PL  
'Pierre les a vus.'

Il en va de même pour le pronom *mwen* (première personne du singulier). Toutefois, ce pronom a une variante *man* qui ne peut apparaître qu'en position de sujet dans une phrase conjuguée : il est exclu de toutes les autres positions syntaxiques.

(33) a. *Mwen / man dòmì.*  
1SG dormir  
'J'ai dormi.'

b. *Piè wè mwen / \*man*  
Pierre voir 1SG  
'Pierre m'a vu.'

c. *Piè palé ba mwen / \*man.*  
Pierre parler BEN 1SG  
'Pierre m'a parlé.'

d. *Mwen / \*man,*            *mwen / man*    *pa*    *ni*    *lajan.*  
 1SG                            1SG            NEG    avoir    argent

‘Moi, je n’ai pas d’argent.’

(adapté de Bernabé, 2003 : 174)

Bernabé (2003 : 174) écrit que « Dans la fonction objet, la forme est toujours *mwen*. » alors que Damoiseau (1999 : 54) souligne que « *man* apparaît exclusivement en fonction *sujet* ».

On rencontre aussi une forme de variation à la troisième personne du singulier : le pronom *i* a une variante *li* qui est « une forme complément suivant une consonne » (Damoiseau, 1999 : 54).<sup>18</sup>

(34) *Fok bat li avan tjuít li.*  
 Falloir battre 3SG avant cuire 3SG

‘Il faut le / la battre avant de le / la cuire.’

(Bernabé, 2003 : 177)

Si le complément de troisième personne du singulier est précédé d’une voyelle, on a alors la forme *i*, comme en (35).

(35) *Mété i asou difé a*  
 Mettre 3SG sur feu DEF

‘Mets-le / la sur le feu.’

(Bernabé, 2003 : 177)

Dans la position de sujet, la forme du pronom de troisième personne du singulier est toujours *i*, comme en (36).

---

<sup>18</sup> La forme *li* peut aussi être une forme emphatique : *Sé li ki di mwen sa* ‘C’est lui/elle qui m’a dit ça’ (Damoiseau, 1999 : 54).

- (36) *I ka sanm li.*  
 3SG IMP ressembler 3SG  
 'Il lui ressemble.'

(Damoiseau, 1999 : 55)

Une fois faite cette mise au point concernant les pronoms du martiniquais, il est révélateur de vérifier leur comportement dans les complétives. On constate tout d'abord que le pronom *man* peut apparaître dans une complétive.

- (37) *Piè lé man manjé mango<sup>19</sup> a.*  
 Pierre vouloir 1SG manger mangue DEF  
 'Pierre veut que je mange la mangue.'

Si le pronom de première personne en position de sujet de la complétive était à l'accusatif, il ne pourrait avoir la forme *man* et devrait obligatoirement se réaliser en *mwen*. La possibilité d'avoir la forme *man* montre qu'on a bel et bien affaire à un sujet au nominatif dans la complétive.

Par ailleurs, dans la même position, seule la forme *i* est possible pour la troisième personne du singulier : la forme *li* est agrammaticale dans l'exemple (38).

- (38) *Man konprann i / \*li té faché.*  
 1SG croire 3SG ANT fâché  
 'J'ai cru qu'il / elle était fâché(e).'

Pourtant, dans l'exemple (39) avec le même verbe, c'est la forme *li* qui est obligatoire pour un objet de troisième personne du singulier. Notons que cette différence de comportement du pronom pourrait conduire à une analyse où le pronom de la complétive doit être non gouverné.

---

<sup>19</sup> La forme *mang* a été mentionnée plus tôt. Selon les renseignements fournis par une informatrice, *mang* et *mango*, bien que traduits tous deux par *mangue* en français, sont des fruits différents. Cela explique que les transcriptions peuvent être différentes dans les exemples cités.

- (39) *Man konprann \*i / li.*  
 1SG croire 3SG  
 'Je l'ai cru.'

Un autre type d'exemple permet de mettre en évidence le caractère nominatif du sujet de la complétive. Considérons l'élément *ki* qui apparaît dans les relatives-sujet, comme en (40).

- (40) *Man pa konnet moun lan ki téléphonnen an.*  
 1SG NEG connaître personne DEF KI<sup>20</sup> téléphoner DEF  
 'Je ne connais pas la personne qui a téléphoné.'

(Damoiseau, 1999 : 148)

Puisque cet élément *ki* ne concerne pas les relatives-objet, il est raisonnable de juger qu'il est associé au cas nominatif. Or, cet élément *ki* apparaît aussi dans les complétives où le sujet est questionné, comme en (41)-(42).

- (41) *Ki boutik Piè di ki ouvè ?*  
 QU boutique Pierre dire KI ouvert  
 'Quelle boutique Pierre a dit qui était ouverte ?'
- (42) *Ki moun ou lé ki vini ?*  
 QU personne 2SG vouloir KI venir  
 'Qui veux-tu qui vienne ?'

Ainsi, sur la base de ces derniers exemples et de ceux qui précèdent, il est possible de conclure que les sujets des complétives du martiniquais sont au nominatif. Autrement dit, il n'y a pas d'opposition entre les cas nominatif et accusatif pour les sujets des complétives du martiniquais, peu importe que le verbe de la principale soit de type

---

<sup>20</sup> Le statut de cet élément *ki* est discuté à la section portant sur les relatives (cf. 2.1.3).

propositionnel ou de type émotif. Cette conclusion s'ajoute à la précédente à l'effet que les complétives sont conjuguées dans les deux cas.<sup>21</sup>

À la lumière des faits présentés jusqu'à maintenant, une impression se dégage qui laisse croire qu'il n'y a pas d'opposition en martiniquais entre les complétives des verbes propositionnels et celles des verbes émotifs : ni l'une ni l'autre n'a une forme exclusive de complémentateur ou une marque de modalité particulière qui permettrait de les distinguer clairement. La question peut même se poser : la séparation entre verbe propositionnel et verbe émotif est-elle pertinente en martiniquais ? La prochaine section présente des arguments qui incitent à conserver cette distinction.

### 1.5 Quatre oppositions présentes

Cette section expose les faits qui montrent qu'il existe une distinction entre les verbes propositionnels et les verbes émotifs quant au statut des complétives. Les éléments qui sont étudiés sont les suivants : l'interprétation des verbes nus (*cf.* 1.5.1) ; le marqueur de temps (*cf.* 1.5.2) ; le marqueur de mode (*cf.* 1.5.3) ; la coréférence entre les sujets (*cf.* 1.5.4).

#### 1.5.1 L'interprétation des verbes nus

Les verbes du martiniquais peuvent apparaître sans aucune marque visible de temps, de mode ou d'aspect (*cf.* 1.3), ce qui peut rendre difficile la distinction entre la forme conjuguée ou infinitive (*cf.* 1.4.3). Ces verbes sans marqueurs sont dits « nus » et peuvent être prédicats d'une principale qui est également dite « nue ». Rappelons que les « phrases nues » ont généralement une interprétation « passé », comme en

---

<sup>21</sup> Un tel constat trahit parfois une mauvaise habitude qui consiste à voir la langue étudiée à travers le prisme déformant de langues plus connues (entendre ici les langues indo-européennes). Toutefois, même s'il a un nombre limité de marques verbales et qu'il n'a pas de complémentateur visible, il est raisonnable de considérer que le martiniquais a bel et bien des complétives conjuguées avec une position de sujet au nominatif.

(43), sauf lorsqu'elles contiennent un verbe d'état qui entraîne une interprétation « présent », comme en (44).

(43) *Piè pati.*  
Pierre partir  
'Pierre est parti.'

(44) *Piè konnet Éлиза.*  
Pierre connaître Éлиза  
'Pierre connaît Éлиза.'

Dans les complétives des verbes propositionnels, les verbes nus sont interprétés avec la valeur qu'ils auraient dans une principale. Ainsi, dans l'exemple (45), le verbe *pati* 'partir' est interprété comme en (43).

(45) *Piè di Pol pati.*  
Pierre dire Paul partir  
'Pierre a dit que Paul est parti.'

Le même verbe nu dans la complétive d'un verbe émotif est interprété différemment : il n'a pas la valeur qu'il aurait comme prédicat d'une principale. Dans l'exemple (46), le verbe de la complétive a forcément une interprétation « non-réalisé ».

(46) *Piè lé Pol pati.*  
Pierre vouloir Paul partir  
'Pierre veut que Paul parte.'

Il s'agit donc d'une première différence entre les complétives des verbes propositionnels et celles des verbes émotifs. La deuxième différence a trait au marqueur de temps.

### 1.5.2 Le marqueur de temps

Le marqueur de temps *té* 'antériorité' peut apparaître sans réelle contrainte dans les complétives des prédicats propositionnels :

- (47) *Sèten i té pati.*  
 Certain 3SG ANT partir  
 'Il est certain qu'il était parti.'

(adapté de Bernabé, 2003 : 59)

Dans les complétives des verbes émotifs, la situation est différente. Ainsi, dans l'exemple (48), le marqueur de temps *té* n'est pas possible, contrairement à l'exemple (49) où il est dépendant du temps marqué sur le prédicat de la principale.

- (48) \**Piè lé man té manjé mango a avan man rivé.*<sup>22</sup>  
 Pierre vouloir 1SG ANT manger mangue DEF avant 1SG arriver.

- (49) *Nou té lé Pyè té pati.*  
 1PL ANT vouloir Pierre ANT partir  
 'Nous voulions que Pierre fût parti.'

(Pinalie, 1992 : 229, s.v. « vouloir »)

La complétive d'un verbe émotif a donc un plus grand niveau de dépendance que celle d'un verbe propositionnel, en regard du marqueur de temps.

### 1.5.3 Le marqueur de mode<sup>23</sup>

Dans les complétives des prédicats propositionnels comme en (50), le marqueur de mode *ké* 'futur' peut apparaître sans réelle contrainte

- (50) *Sèten i ké pati.*  
 Certain 3SG FUT partir  
 'Il est certain qu'il partira.'

(adapté de Bernabé, 2003 : 59)

Le marqueur *ké* est cependant impossible dans les complétives des verbes émotifs, comme l'illustrent les exemples (51)-(53) :

<sup>22</sup> L'exemple (48) est grammatical avec *ja* 'déjà' et *fini* 'finir' : *Piè lé man ja fini manjé mang-lan...*

<sup>23</sup> Il s'agit ici du marqueur *ké*. L'opposition entre l'indicatif et le subjonctif a été discutée à la section 1.4.1.

- (51) \* *Piè lé man ké pati (dèmen).*  
 Pierre vouloir 1SG FUT partir demain
- (52) \* *Piè té ké enmen man ké pati (dèmen).*  
 Pierre ANT FUT aimer 1SG FUT partir demain
- (53) \* *Piè pè man ké pati (dèmen).*  
 Pierre avoir.peur 1SG FUT partir demain

Le marqueur *ké* est également impossible dans les complétives de prédicats impersonnels qui marquent l'obligation, comme *fok* 'falloir', *obijé* 'obliger'.

- (54) \* *Fok i ké pati.*  
 Falloir 3SG FUT partir

(Bernabé, 2003 : 59)

Le marqueur de mode *ké* rend donc évidente lui aussi la distinction entre les complétives des verbes propositionnels et celles des verbes émotifs. Un dernier point permet de faire ressortir cette différence dans le fonctionnement des complétives des deux classes de verbes : la coréférence entre les sujets, discutée dans la prochaine section.

#### 1.5.4 La coréférence entre les sujets<sup>24</sup>

La coréférence doit être comprise ici comme le fait que les sujets de la principale et de la complétive réfèrent à la même entité. En français, ce n'est que dans des constructions comme en (55) que le pronom (dans ce cas-ci, *il*) peut être co-indiqué avec le sujet de la principale (dans ce cas-ci, le nom *Pierre*). Les verbes émotifs du français, quant à eux, prennent obligatoirement une complétive infinitive sans sujet

---

<sup>24</sup> La présente partie fournit seulement les différences de base entre les complétives des deux grandes classes de verbes. La question de la coréférence est rediscutée à la section 1.7.

manifeste, comme en (56), lorsqu'il y a coréférence. (Achard, 2000, et ses références, notamment Ruwet, 1984)<sup>25</sup>.

- (55) a. *Pierre<sub>i</sub> pense qu'il<sub>ij</sub> écrira un livre.*  
 b. *Pierre pense écrire un livre.*
- (56) a. *Pierre<sub>i</sub> veut qu'il\*<sub>ij</sub> écrive un livre.*  
 b. *Pierre veut écrire un livre.*

Des langues autres que le français acceptent la coréférence dans tous les types de complétives. Ailleurs, le phénomène se traduira plutôt par des pronoms obviatifs.

En martiniquais, la coréférence entre les sujets est possible lorsque le verbe de la principale est de type propositionnel. Ainsi, comme l'illustre l'exemple (57), le sujet de la principale et celui de la complétive réfèrent à la même entité.

- (57) *Man ka espéré man ké manjé mango a.*  
 1SG IMP espérer 1SG FUT manger mangue DEF  
 'J'espère que je mangerai la mangue.'

En revanche, la coréférence est normalement impossible avec les complétives lorsque le verbe de la principale est de type émotif : l'exemple (58) montre qu'il y a référence disjointe obligatoire. Lorsqu'il y a coréférence comme en (59), le deuxième sujet n'est pas réalisé.

---

<sup>25</sup> Achard (2000) rappelle que les verbes de perception ont un fonctionnement pratiquement inverse des verbes émotifs : les complétives infinitives sont toujours impossibles avec ce type de verbe, même lorsqu'il y a la coréférence des sujets :

- (i) *Pierre<sub>i</sub> voit qu'il<sub>ij</sub> a les cheveux blancs.*  
 (ii) \**Pierre voit avoir les cheveux blancs.*

Soulignons toutefois que la forme réfléchie de *voir* (qui entraîne une différence d'interprétation) permet une infinitive :

- (iii) *Pierre se voit recevoir le premier prix.*

(58) *Piè<sub>i</sub> lé i\*<sub>ij</sub> pati.*  
 Pierre vouloir 3SG partir.  
 ‘Pierre veut qu’il parte.’

(59) *Piè lé pati.*  
 Pierre vouloir partir  
 ‘Pierre veut partir.’

Le phénomène de la coréférence/disréférence permet d’illustrer un autre contraste entre les complétives des verbes propositionnels et celles des verbes émotifs.

### 1.6 Sommaire des différences entre les verbes propositionnels et émotifs

La section précédente a permis de mettre en lumière quatre différences majeures entre les complétives des verbes propositionnels et celles des verbes émotifs : l’interprétation des verbes nus, le marqueur de temps, le marqueur de mode et la coréférence des sujets. Ces différences montrent que les notions de « verbe propositionnel » et « verbe émotif » sont pertinentes pour le martiniquais, même si les complétives de ces verbes ne manifestent pas certaines des oppositions qu’on trouve dans d’autres langues et qui ont été discutées à la section 1.4. En résumé, le martiniquais ne fait pas les oppositions suivantes :

- les complétives n’encodent pas lexicalement un mode indicatif et un mode subjonctif ;
- les complétives des verbes propositionnels et celles des verbes émotifs ne se distinguent pas par des formes phonologiques distinctes pour le complémenteur : il y a plutôt absence de complémenteurs dans les complétives des deux classes de verbes ;
- les complétives des deux classes de verbes peuvent être conjuguées : il n’y a pas d’opposition entre complétives conjuguées et complétives à l’infinitif ;

- les sujets des complétives sont toujours au cas nominatif et ne peuvent pas être réalisés par un pronom accusatif.

En revanche, les complétives montrent les oppositions suivantes :

- le verbe nu d'une « complétive propositionnelle » est interprété comme celui d'une proposition principale alors que celui d'une « complétive émotive » a une interprétation « non-réalisé » ;
- le marqueur de temps dans une complétive est indépendant du verbe propositionnel de la principale alors que ce n'est pas le cas s'il s'agit d'un verbe émotif ;
- le marqueur de mode est compatible avec la complétive d'un verbe propositionnel, mais pas avec la complétive d'un verbe émotif ;
- le sujet de la complétive peut avoir le même référent que celui de la principale seulement si cette dernière contient un verbe propositionnel.

### 1.7 La coréférence revisitée

Dans la section 1.5.4, des exemples ont montré que la coréférence est possible dans les complétives des verbes propositionnels alors que cela n'est généralement pas le cas avec celles des verbes émotifs. Toutefois, les phénomènes liés à la coréférence sont plus complexes que ce que pouvait laisser croire l'exemple (58). Ruwet (1984) a démontré pour le français que différents éléments (comme des verbes modaux ou des adverbes) peuvent rendre la coréférence plus acceptable. En fait, pour Ruwet (1984), les éléments qui tendent à faire ressortir une distance entre la volonté et l'accomplissement d'une action ou qui favorisent un contraste entre soi et autrui sont susceptibles de rendre plus acceptable la coréférence entre le sujet de la complétive et celui du verbe principal de type émotif. Les exemples en (60) illustrent ces phénomènes.

- (60) a. \* *Je veux que je parte.*  
 b. *Je veux partir.*  
 c. ? *Je veux que je puisse partir dès que je le voudrai.*  
 d. *Je veux que demain je puisse partir dès que je le voudrai.*  
 e. ? *Je veux que je parte et que Pierre reste.*  
 f. *Je veux que Pierre reste et que je parte.*

### 1.7.1 D'autres cas de coréférence

En martiniquais, on peut observer certains phénomènes similaires à ceux relevés par Ruwet (1984) pour le français. Il semble même que le simple contraste entre deux actions soit suffisant pour permettre la coréférence, comme le montrent les exemples (61)-(62).

- (61) *Piè<sub>i</sub> lé (i<sub>j</sub>) pati pasé i<sub>i</sub> rété.*  
 Pierre vouloir 3SG partir passer 3SG rester  
 'Pierre veut partir plutôt que rester.'

- (62) *Piè<sub>i</sub> simyé i<sub>i</sub> pati \*(pasé i<sub>i</sub> rété).*  
 Pierre préférer 3SG partir passer 3SG rester  
 'Pierre préfère partir plutôt que rester.'

Dans certaines constructions, la coréférence devient obligatoire en martiniquais, même avec un verbe émotif. Le contraste entre les trois exemples (63)-(65) est particulièrement intéressant. L'exemple (63) est grammatical, mais selon une informatrice le simple ajout d'un adverbe rend obligatoire la réalisation du pronom en (64). Pourtant, l'exemple (65) — avec le pronom seul sans l'adverbe — est jugé douteux.

(63) *Pyè lé fini manjé mang lan avan i rivé.*  
 Pierre vouloir finir manger mangue DEF avant 3SG arriver  
 ‘Pierre veut avoir mangé la mangue avant d’arriver.’

(64) *Pyè<sub>i</sub> lé \*(i<sub>j</sub>) ja fini manjé mang lan avan i rivé.*

(65) *?Pyè<sub>i</sub> lé i<sub>j</sub> fini manjé mang lan avan i rivé.*

Tout se passe comme si la présence de l’adverbe forçait la complétive à avoir un sujet réalisé en surface, au détriment du principe de la disréférence. Le martiniquais peut et parfois *doit* avoir des sujets coréférentiels là où cela est impossible dans une langue comme le français.

Si on laisse les complétives-objet de côté quelques instants, on constate que la coréférence est possible dans un exemple comme en (66).

(66) *Apré i<sub>i</sub> pasé Pari, i<sub>i</sub> désann Lion.*  
 Après 3SG passer Paris 3SG descendre Lyon  
 ‘Après être passé à Paris, il descendit à Lyon.’

(adapté de Confiant, en préparation, s.v. « lion »)

Certaines constructions du verbe *sanm* ‘ressembler/sembler’, comme en (67), permettent aussi la coréférence entre deux pronoms.

(67) *Ou ka sanm ou pa ka travay.*  
 2SG IMP sembler 2SG NEG IMP travailler  
 ‘Tu ne sembles pas travailler.’  
 [Litt. : ‘Tu sembles que tu ne travailles pas.’]

(adapté de Bernabé, 2003 : 56)

Notons enfin que la coréférence est également possible entre le sujet et l’objet, comme le montre l’exemple (68) :

- (68) *Gouvènman té voyé san ven bichwon pou yo ...*  
 Gouvernement ANT envoyer cent vingt bûcheron PREP 3PL
- ... *té koupé pié koubari a.*  
 ANT couper pied courbaril DEF

‘Le gouvernement avait envoyé cent vingt bûcherons afin de couper le courbaril.’

(Confiant, en préparation, s.v. « bichwon »)

### 1.7.2 La préposition *pou* ‘pour’

La question de la coréférence est également pertinente dans des constructions contenant la préposition *pour*. Cette dernière implique, comme les verbes de volition, une idée de cible ou d’objectif (Cadiot, 1991 ; Dionne et Gareau, 2004). En français, par exemple, une proposition dite de but, comme en (69), ne peut pas contenir un pronom qui a la même référence que le sujet de la principale.

- (69) a. *Pierre<sub>i</sub> prend congé pour qu’il<sub>\*ij</sub> écrive un livre.*  
 b. *Pierre prend congé pour écrire un livre.*

Les propositions de but du français se comportent donc de la même manière que les complétives d’un verbe comme *vouloir*. On le constate aisément en comparant l’exemple (69) à celui cité plus haut en (56).

Pour le martiniquais, on a vu que la coréférence est généralement impossible avec un verbe comme *lé* ‘vouloir’ (cf. 1.5.4). Toutefois, avec la préposition *pou* ‘pour’ comme dans les exemples (70)-(72), les deux sujets peuvent être coréférentiels, contrairement à la structure équivalente du français.<sup>26</sup>

<sup>26</sup> On notera toutefois que le pronom *man* n’est pas obligatoire dans la complétive en (70). La principale informatrice préférerait même la version sans ce deuxième *man*. Les exemples (71)-(72) n’ont pas été discutés avec l’informatrice. Pinalie (1992) et Bernabé (2003) citent ces exemples sans mentionner si la coréférence est obligatoire.

- (70) *Man ka travaj pou (man) érisi.*  
 1SG IMP travailler PREP (1SG) réussir  
 'Je travaille pour réussir.'

- (71) *Ii fê sa pou ii trapé boul la.*  
 3SG faire DEM PREP 3SG attraper ballon DEF  
 'Il a fait cela pour attraper le ballon.'

(adapté de Pinalie, 1992 : 173, s.v. « pour »)

- (72) *Pol<sub>i</sub> ka mantjé san fran pou ii achte<sup>27</sup> liv tala.*  
 Paul IMP manquer cent franc PREP 3SG acheter livre DEM  
 'Il manque cent francs à Paul pour acheter ce livre.'  
 [Litt. : 'Paul manque cent francs pour qu'il achète ce livre.']

(adapté de Bernabé, 2003 : 50)

Cette question de la coréférence est éminemment complexe et une brève comparaison avec l'haïtien permet de mettre ce fait en évidence. Ainsi, Sterlin (1989) a remarqué que la coréférence est possible en haïtien, même avec un verbe émotif :

- (73) *Li<sub>i</sub> vle pou li<sub>j</sub> vini.* [HAÏTIEN]  
 3SG vouloir COMP 3SG venir  
 'Il veut qu'il vienne.' / 'Il veut venir.'

(=(1a) in Sterlin, 1989 : 131)

Cependant, dans cette langue, une autre construction sans le complémenteur *pou* est aussi possible avec *vle* 'vouloir'. Dans ce cas, la référence disjointe est obligatoire.

- (74) *Li<sub>i</sub> vle li\*<sub>ij</sub> vini.* [HAÏTIEN]  
 3SG vouloir 3SG venir  
 'Il veut qu'il vienne.'

(adapté de (1b) in Sterlin, 1989 : 131)

Malgré les apparences, cette construction n'est toutefois pas identique à celle du martiniquais (même si le comportement est le même en ce qui concerne la

<sup>27</sup> On notera en passant que le verbe nu *achte* 'acheter' a ici aussi une interprétation « non réalisé », comme dans la complétive d'un verbe émotif.

coréférence). Sterlin (1989) présente des arguments pour montrer que la complétive en (74) est à l'infinitif et que le pronom *l* est à l'accusatif (contrairement à ce qui a été vu à la section 1.4 pour le martiniquais).

Étant donné les exemples (70)-(72) du martiniquais où la coréférence est possible, on aurait pu anticiper que les verbes émotifs de cette langue se comporteraient d'une manière similaire à ceux de l'haïtien, même s'il n'y a pas en martiniquais un complémenteur manifeste. Ce n'est pas le cas : en martiniquais, la coréférence est possible avec la préposition *pou* 'pour', mais non pas avec un verbe émotif. Il est inattendu en martiniquais que ces deux constructions se comportent différemment l'une de l'autre puisqu'elles fonctionnent en parallèle en haïtien et en français : dans le cas de l'haïtien, la coréférence est possible dans les deux constructions alors qu'en français, la coréférence est impossible dans les deux cas. Cela rend d'autant plus fascinant tout cet imbroglio autour de la coréférence et pose un défi sérieux pour une explication strictement cognitive. En fait, toutes ces données rappellent que les phénomènes liés à la coréférence sont plutôt complexes. Une analyse plus poussée de cette dernière pourrait aider à mieux comprendre les structures des diverses constructions impliquées. Cette question dépasse cependant le cadre de ce mémoire.

## CHAPITRE II

### LE COMPLÉMENTEUR

La notion de complémenteur a fait l'objet de nombreuses discussions dans le cadre de la grammaire générative (Abney, 1987 ; Bresnan, 1972 ; Chomsky et Lasnik, 1977 ; Rosenbaum, 1965 ; Stowell, 1981 ; etc.). Dans ce chapitre, le terme « complémenteur » est utilisé pour désigner l'élément fonctionnel qui introduit une enchâssée (par exemple, *que* en français ou *that* en anglais). Syntaxiquement, on considère que cet élément est engendré dans la tête d'une projection CP. Cette tête (notée C, parfois COMP) est réputée sélectionner un complément de type IP.

La première section de ce chapitre présente les données qui concernent le complémenteur en martiniquais. Il apparaît que cet élément n'est jamais réalisé. La question se pose alors : y a-t-il un complémenteur phonologiquement nul ou bien y a-t-il carrément absence d'un complémenteur ? Ce point est discuté à la deuxième section. Les problèmes généraux qui en découlent y sont aussi soulevés. La troisième section poursuit le débat sur le complémenteur nul en abordant l'asymétrie qui existe entre les positions « sujet » et « objet ». La quatrième section met le complémenteur nul en rapport avec le rôle joué par les syntagmes adjoints. Enfin, la cinquième section soulève de nouvelles pistes de recherche.

## 2.1 L'absence d'un complémenteur réalisé phonologiquement

Cette section démontre qu'il n'y a pas en martiniquais de complémenteur réalisé phonologiquement. La première partie est consacrée aux compléments phrastiques des verbes. La deuxième partie brosse un tableau des compléments phrastiques des autres catégories non verbales. Enfin, la troisième partie aborde le cas particulier des relatives. Ces dernières ne sont pas à proprement parler des compléments phrastiques, mais elles sont souvent discutées avec les complétives.

### 2.1.1 Les compléments phrastiques des verbes

Il n'y a pas de complémenteur réalisé phonologiquement en martiniquais, et ce, sans égard au verbe de la principale, que ce dernier soit de type propositionnel (comme *di* 'dire') ou de type émotif (comme *lé* 'vouloir').

(75) *Pyè di Pòl pati.*

Pierre dire Paul partir

'Pierre a dit que Paul est parti.'

(Pinalie-Bernabé, 1999 : 154)

(76) *Nou sav i pa vini.*

1PL savoir 3SG NEG venir

'Nous savons qu'il (elle) n'est pas venu(e).'

(Pinalie-Bernabé, 1999 : 154)

(77) *Man lé ou pati.*

1SG vouloir 2SG partir

'Je veux que tu partes.'

(Pinalie-Bernabé, 1999 : 153)

(78) *Piè simen man vini.*

Pierre préférer 1SG venir

'Pierre préfère que je vienne.'

(79) *Piè bizwen man vini.*

Pierre besoin 1SG venir

'Pierre a besoin que je vienne.'

- (80) *Nou ka ègzijé sé patwon an péyé nou.*  
 1PL IMP exiger PL patron DEF payer 1PL  
 'Nous exigeons que les patrons nous payent.'

(Pinalie-Bernabé, 1999 : 153)

Plusieurs auteurs d'époques différentes ont déjà fait un constat semblable. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, Turiault (1874 : 190) notait : « Il est d'usage, en créole, de ne pas se servir de la conjonction *que*. » Il poursuit : « Dans les expressions composées : Avant que, après que, depuis que, parce que, sitôt que..... la conjonction *que* reste également sans emploi. »<sup>28</sup> Funk (1953 : 77) écrit : « The complementary clause is introduced without any conjunction. » Ce constat vaut aussi pour les verbes émotifs : « After the verbs of volition, influence, and the like, no conjunction is used [...]. » Dans des ouvrages plus récents, Damoiseau (1999) et Bernabé (2003) font encore le même constat.

« La proposition complétive est mise directement en relation avec le verbe de la principale. [...] La production d'un élément de subordination (*ke/ké/ki*) est le résultat d'une interférence du français. » (Damoiseau, 1999 : 149)

« La conjonction de subordination complétive se présente sous la forme zéro ( $\emptyset$ ), dans le cadre du créole basilectal. Le marqueur de décréolisation *kè* (avec ses variantes *ki*, *ku*) peut aussi servir, dans un créole francisé, à introduire la phrase complétive. » (Bernabé, 2003 : 222)<sup>29</sup>

Même lorsqu'il y a du matériel lexical entre le verbe et sa complétive, il n'y a pas de complémentateur réalisé phonologiquement.

<sup>28</sup> Turiault (1874 : 191) mentionne une forme *qu'* tout en précisant : « Ce n'est qu'accidentellement et capricieusement que l'on emploie la conjonction *que*. »

<sup>29</sup> La forme *ku* (prononcée [ky] où [y] correspond à la voyelle haute antérieure et arrondie du français) est même considérée par Bernabé (1983 : 1435) comme « hyper-francisée » puisque « /ky/ ne fonctionne pas en français standard comme complétiviseur (*sic*) ». À noter aussi que le phonème /y/ ne fait pas partie de l'inventaire courant des voyelles du martiniquais (cf. Malet, 1980). Ces formes ne seront pas discutées ici. L'analyse proposée dans ce chapitre concerne le martiniquais basilectal.

- (81) *Sa rivé an jou man jwenn li an lari a.*  
*Sa arriver INDEF jour 1SG rencontrer 3SG PREP rue DEF*  
 'Il est arrivé un jour que je le rencontre dans la rue.'

(Bernabé, 2003 : 55)

- (82) *Ou konpwann, pas man pa ka palé, ...*  
*2SG croire parce que 1SG NEG IMP parler*

... *man sé an kouyon*  
*1SG SÉ INDEF idiot*

'Tu crois que, parce que je ne parle pas, je suis un idiot.'

(Bernabé, 2003 : 64)

Enfin, la principale informatrice rencontrée pour ce mémoire produisait spontanément des complétives sans complémentateur. Cette informatrice âgée de 25 ans avait pourtant été entièrement scolarisée en français en plus de séjourner à Montréal depuis plusieurs années.

En se basant sur ces sources diverses, il est possible de conclure qu'il n'y a pas de complémentateur réalisé phonologiquement en martiniquais pour les complétives sélectionnées comme objet d'un verbe.

### 2.1.2 Les compléments phrastiques de catégories autres que le verbe

La présente partie vérifie la présence ou l'absence d'un complémentateur réalisé phonologiquement dans les autres types d'enchâssées. Elle permet donc par la même occasion de faire un survol des contextes supplémentaires où des enchâssées peuvent apparaître.<sup>30</sup> Ainsi, en français, une enchâssée peut être le complément d'une catégorie autre que le verbe, comme en (83)-(84), ou peut apparaître en position de sujet,

---

<sup>30</sup> Cristofaro (2003) critique les critères syntaxiques de dépendance ou d'enchâssement. D'un point de vue fonctionnel, elle juge qu'ils ne sont pas constants à travers les langues du monde sur le plan morphosyntaxique ou sur le plan des fonctions sémantiques et pragmatiques. Pour Cristofaro, la distinction n'est pas toujours nette entre hypotaxe (juxtaposition) et parataxe (subordination) : elle y voit plutôt un continuum. Cela dit, le critère de l'enchâssement sera retenu ici puisqu'il ne semble pas poser de problème pour la présente étude du martiniquais.

comme en (85). Enfin, en (86), bien que rattachée à un nom, l'enchâssée n'est pas un complément, il s'agit plutôt d'une relative qui modifie le nom.

(83) *Elle se réjouit de l'annonce que Marie viendra.*

(84) *Pierre est venu après que Paul soit parti.*

(85) *Que Pierre vienne m'enchante.*

(86) *La chanson que Pierre interprète est excellente.*

Pour inclure une partie de ces contextes, les termes de « complémentation » ou de « complétive » sont souvent utilisés dans un sens plus large que les seuls compléments phrastiques d'un verbe. Dans ce cas, les complétives sont souvent considérées comme un cas particulier de subordination et s'opposent aux adverbiales et aux relatives. Dans cette terminologie (notamment : Noonan, 1985 ; Givón 1990 : 515), la complétive est argument (sujet ou objet) d'un autre prédicat, comme en (85). La notion d'argument implique l'idée d'un constituant *obligatoire* et permet ainsi d'opposer les complétives aux adverbiales. Ces dernières sont *facultatives* et servent à préciser les circonstances du procès de la principale. Elles jouent à peu près le rôle d'un adverbe de phrase, comme en (84). Restent alors les relatives qui modifient facultativement un nom, comme en (86). Toutefois, ce classement ne permet pas de faire ressortir le statut particulier des relatives et laisse souvent de côté les enchâssées qui sont un véritable complément de nom, comme en (83).<sup>31</sup>

Bref, les enchâssées sont regroupées sous le parapluie de la subordination en utilisant des critères plutôt hétérogènes. Pour les complétives, on parle souvent d'argument. Dans d'autres cas, les subordonnées sont comparées à des adverbes

---

<sup>31</sup> Cependant, ce type de construction fait parfois l'objet d'une description approfondie : pour le français, voir Chevalier et Léard (1996). Par ailleurs, Vincent (1999) cite Comrie et Horie (1995) : il retient de ces auteurs que la distinction entre relative et complétive est beaucoup moins claire dans une langue comme le khmer.

facultatifs, etc. Ce genre de typologie ne sera pas retenu ici à cause de la confusion qu'il entraîne.<sup>32</sup> Il apparaît plus systématique de baser le classement tout simplement sur le type de tête qui sélectionne le complément. Cette idée est citée par exemple par Vincent (1999 : 357) :

We do not need to say that *after* in *after the war* is a preposition, that *after* in *after we had left* is a conjunction, and that *after* in *they came after* is an adverb. It suffices to say that *after* is a member of the category P which can subcategorize for either a sentence or a noun-phrase or neither, just as verbs like *believe* can. At the same time we gain a more general distributional statement since we can now say that all the so-called major categories (N, V, A, P) can take sentential complements.

Étant donné que les compléments phrastiques des verbes ont déjà été discutés dans la section 2.1.1, la présente section fournit plutôt des données pour les compléments phrastiques des adjectifs (cf. 2.1.2.1), des noms (cf. 2.1.2.2) et des prépositions (cf. 2.1.2.3). Les cas où la tête qui sélectionne le complément phrastique ne correspond à aucune de ces catégories sont discutés à la section 2.1.2.4. Les données qui concernent les relatives sont analysées plus loin à la section 2.1.3.

#### 2.1.2.1 La proposition est le complément d'un adjectif

Une proposition peut apparaître en position de complément d'un adjectif, comme le montrent les exemples suivants du français.<sup>33</sup>

---

<sup>32</sup> La confusion est d'autant plus grande que les subordonnées sont vues comme un type particulier de propositions complexes, une proposition étant formée d'un sujet et d'un prédicat. Toutefois, les relatives ne sont pas directement « subordonnées » au prédicat principal. Par ailleurs, les propositions principales qui ont une « complétive » comme sujet n'existent pas réellement en tant que propositions indépendantes puisqu'elles n'ont pas de sujet sans la complétive. (Pour une critique plus détaillée de la notion de proposition complexe, voir Feuillet, 1992)

<sup>33</sup> Pour une étude des compléments phrastiques des adjectifs du français, voir Léger (2006). Stowell (1981 : 204), discutant des exemples de l'anglais, semble croire que ce type de construction est plutôt le lot d'adjectifs dénotant des états psychologiques.

(87) *Marie est fière que sa fille ait gagné.*

(88) *Paul est content / déçu qu'il pleuve.*

(89) *Il est bon que Pierre soit parti.*

En martiniquais, les enchâssées peuvent aussi être compléments de plusieurs adjectifs<sup>34</sup>, notamment : *nésésè* 'nécessaire', *itil* 'utile', *sèten* 'sûr/certain', *nòmàl* 'normal', *asiré* 'sûr'. On remarque l'absence ici aussi d'un complémenteur manifeste.

(90) *Sa té nésésè ou vini wè mwen.*  
 DEM ANT nécessaire 2SG venir voir 1SG

'Il était nécessaire que tu viennes me voir.'

(Bernabé, 2003 : 55)

(91) *Nou conten zot vini*  
 1PL content 2PL venir

'Nous sommes contents que vous veniez.'

(Bernabé, 2003 : 216)

### 2.1.2.2 La proposition est le complément d'un nom

Une proposition peut également être complément d'un nom. Il faut penser ici aux noms qui peuvent sélectionner une complétive à peu près de la même manière qu'un verbe. Plusieurs noms peuvent avoir une enchâssée comme complément. Il est intéressant de noter que le comportement des complétives peut varier là aussi en fonction des noms (comme c'est le cas avec les prédicats propositionnels et émotifs). Par exemple, pour le français, l'opposition entre l'indicatif et le subjonctif est maintenue lorsque la tête de la complétive est un nom. Le choix entre ces deux modes dépend de la classe sémantique à laquelle appartient le nom.<sup>35</sup>

<sup>34</sup> En fait, pour le martiniquais, il serait plus opportun de parler de prédicats d'état, étant donné que les adjectifs cités apparaissent sans copule.

<sup>35</sup> Pour un classement sémantique de ces noms en français, voir Chevalier et Léard (1996).

(92) *Elle a fait l'annonce que Pierre partira.*

(93) *Elle a fait le souhait que Pierre parte.*

Bien que ces noms aient souvent une contrepartie verbale<sup>36</sup>, cela n'est pas toujours le cas, comme l'illustre l'exemple (94).

(94) *Le fait que Pierre soit parti m'indiffère.*

Notons qu'en anglais le complémenteur *that* est obligatoire dans ce type de construction :

(95) *I distrust the claim \*(that) Bill had left the party.*

(Stowell, 1981: 398)

Par ailleurs, bien que les complémenteurs utilisés avec le nom soient souvent les mêmes que ceux utilisés avec les verbes, cela n'est pas toujours le cas. En japonais, par exemple, les complémenteurs nominaux et les complémenteurs verbaux sont différents (Josephs, 1976, et ses références, notamment Nakau, 1973).

Le martiniquais, quant à lui, permet aussi que des enchâssées soient compléments d'un nom, et ce, toujours sans qu'un complémenteur ne soit visible.

---

<sup>36</sup> Stowell (1981 : 199ss) souligne que le parallèle entre les noms et les verbes correspondants n'est pas parfait. Pour lui, les noms — même dérivés de verbes — ne peuvent assigner de rôles thématiques et leurs compléments conjugués sont plutôt en apposition. Son argumentation s'appuie notamment sur les contrastes suivants entre les noms ayant un complément conjugué et ceux ayant un complément infinitif :

- (i) a. John's claim [that he would win]
- b. [John's claim] was [that he would win].
- c. \* Bill witnessed [John's claim that he would win].
- (ii) a. Jim's refusal [to go swimming]
- b. \* [Jim's refusal] was [to go swimming].
- c. I witnessed [Jim's refusal to go swimming].

- (96) *An*<sup>37</sup> *ni lenprésion tout Karayib la ki mò ...*  
 1SG avoir impression tout Caraïbes DEF *ki* mort
- ... *Sen-Piè a lésé malédision ba Sen-Piè.*  
 Saint-Pierre DEF laisser malédiction BEN Saint-Pierre

‘J’ai l’impression que tous ces Caraïbes qui sont morts à Saint-Pierre lui ont légué une malédiction.’

(Confiant, en préparation : s.v. « lenprésion »)

- (97) *Nou pa enmen zafè Pyè pa ka travay la.*  
 1PL NEG aimer fait Pierre NEG IMP travailler DEF

‘Nous n’aimons pas le fait que Pierre ne travaille pas.’

(Pinalie, 1992 : 96, s.v. « fait »)

### 2.1.2.3 La proposition est le complément d’une préposition

Lorsqu’elles sont compléments d’une préposition, les enchâssées jouent souvent le rôle d’un adverbe de phrase facultatif. Plusieurs auteurs parlent alors de subordonnée adverbiale. À ce titre, la proposition enchâssée peut souvent apparaître en tête de phrase ou en fin de phrase. Elle peut indiquer le but, la temporalité, la cause, la raison, etc.<sup>38</sup>

- (98) a. *Ils ont dansé après que Pierre soit parti.*  
 b. *Après que Pierre soit parti, ils ont dansé.*

Les constructions sont à peu près équivalentes en martiniquais. Est-il besoin de rappeler qu’aucun complémenteur n’est réalisé phonologiquement dans ces contextes, comme le montrent les exemples (99)-(101).

<sup>37</sup> La forme *an* est une variante du pronom *man*. (Pinalie, 1992 : 124, s.v. « je »)

<sup>38</sup> Stowell (1981), Chomsky (1986), parmi plusieurs, ont discuté le fait qu’en anglais, les compléments phrastiques des prépositions apparaissent obligatoirement sans le complémenteur *that*.

- (99) *Motè a mò avan i ni tan anbréyé.*  
 Moteur DEF mort avant 3SG avoir temps embrayer  
 ‘Le moteur s’est éteint avant qu’il n’ait eu le temps d’embrayer.’  
 (Confiant. en préparation, s.v. « anbréyé »)
- (100) *Toupandan Pyè té ka palé, Pòl té ka dòmi.*  
 Pendant Pierre ANT IMP parler Paul ANT IMP dormir  
 ‘Pendant que Pierre parlait, Paul dormait.’  
 (Pinalie, 1992 : 164, s.v. « pendant que »)
- (101) *Apré i pasé Pari, i désann Lion.*  
 Après 3SG passer Paris 3SG descendre Lyon  
 ‘Après être passé à Paris, il descendit à Lyon.’  
 (Confiant, en préparation, s.v. « lion »)

#### 2.1.2.4 La proposition est le complément d’un autre élément

Quelques autres cas existent où le complément phrastique est sélectionné par une tête qui ne fait pas partie des catégories lexicales déjà mentionnées (verbe, adjectif, nom, préposition). Ce peut être le cas en français par exemple avec un adverbe, comme en (102).

- (102) *Heureusement que Pierre est venu.*<sup>39</sup>

En martiniquais, il existe des constructions à peu près équivalentes à celle présentée en (102). Il faut ajouter cependant que les complétives en (103)-(104) sont possiblement précédées tout simplement par un nom, malgré les traductions proposées par les auteurs : *anbonnè* pourrait être analysé comme ‘un bonheur’ et *lè* signifie aussi ‘heure’, ‘fois’.

---

<sup>39</sup> Comme on le fait remarquer parfois, ce genre de construction en français ne permet pas une tête avec une valeur négative : \**Malheureusement que Pierre est parti.*

- (103) *Anbonnè Wozalien déviré lasimenn apré a.*  
 Heureusement Rosalien revenir semaine après DEF  
 ‘Heureusement que Rosalien est revenu la semaine d'après.’  
 (Confiant, en préparation, s.v. « anbonnè »)

- (104) *Lè ou rivé, man pa té la, an*  
 Quand 2SG arriver 1SG NEG ANT là non  
 ‘Quand tu es arrivé, je n’étais pas là, non’

Bernabé (2003 : 62)

Le martiniquais a aussi une forme d’enchâssée où la tête est en quelque sorte une copie du verbe lui-même :

- (105) *Rivé man rivé, i chapé.*  
 Arriver 1SG arriver 3SG déguerpir  
 ‘Aussitôt que je suis arrivé, il a déguerpi.’

(Bernabé, 2003 : 231)

Bernabé (2003 : 231) rappelle que l’ordre inverse est impossible :

- (106) \**I chapé, rivé man rivé.*

Peu importe le statut exact de ces têtes qui peuvent s’associer à des compléments phrastiques, il n’en demeure pas moins qu’il n’y a pas là non plus de complémenteur réalisé phonologiquement.

Ces exemples complètent les principales possibilités pour les compléments phrastiques du martiniquais, selon la tête lexicale retenue. La prochaine section aborde le cas particulier des relatives.

### 2.1.3 Les relatives

Les relatives ont ceci de particulier qu’un des éléments de l’enchâssée a la même référence que le syntagme nominal auquel cette dernière est rattachée. Des

relatives peuvent modifier et restreindre un NP, un peu à la manière des adjectifs.<sup>40</sup> En martiniquais, on notera qu'une copie du déterminant défini apparaît à la fin de la relative<sup>41</sup>. Cependant, le redoublement ne se produit pas avec le déterminant indéfini, comme l'illustre le contraste entre les exemples (107)-(108).

- (107) *Man konnet an Anglé ki ka rété lari Blénak.*  
 1SG connaître INDEF Anglais KI IMP habiter rue Blénac  
 'Je connais un Anglais qui habite rue Blénac.'  
 (Bernabé, 2003 : 166)

- (108) *Man konnet Anglé a ki ka rété lari Blénak la.*  
 1SG connaître Anglais DEF KI IMP habiter rue Blénac DEF  
 'Je connais l'Anglais qui habite rue Blénac.'  
 (Bernabé, 2003 : 166)

Ces précisions étant faites, cette section discute de la forme *ki*, telle qu'elle apparaît dans les relatives du martiniquais. L'élément *ki* apparaît au début de la relative, lorsque le sujet a été extrait, comme en (109). Cet élément *ki* est exclu d'une relative impliquant un objet, comme en (110).<sup>42</sup>

- (109) *Yo té ba y an kabrit ki té tou mèg*  
 3PL ANT donner 3SG INDEF chèvre KI ANT tout maigre  
 'On lui avait donné une chèvre qui était réellement maigre.'  
 (Damoiseau, 1984 : 111)

- (110) *An madanm man wè.*  
 INDEF femme 1SG voir  
 'Une femme que j'ai vue.'  
 (Pinalie-Bernabé, 1999 : 34)

<sup>40</sup> Selon Bernabé (2003 : 205), les relatives appositives sont rares en martiniquais.

<sup>41</sup> Ce déterminant défini apparaît aussi si le déterminant du nom est un démonstratif. (Damoiseau, 1999 : 43).

<sup>42</sup> Pour plus de détails, voir Bernabé (2003 : 194-195, 204) et Damoiseau (1999 : 44, 66).

Comme cela a déjà été signalé à la section 1.4.4, une forme *ki* apparaît également dans les complétives lorsque le sujet est questionné. L'exemple (42) est répété ici en (111).

- (111) *Ki moun ou lé ki vini ?*  
 QU personne 2SG vouloir KI venir  
 'Qui veux-tu qui vienne ?'

Dans les exemples (109) et (111), rien n'exclut d'entrée de jeu que l'élément *ki* soit un complémenteur, bien que Damoiseau (1984) l'analyse comme un pronom relatif. Par exemple, en français, suite aux travaux de Moreau (1971) et Kayne (1976), la forme *qui* dans ce type de construction est analysée par la plupart des linguistes générativistes comme une variante du complémenteur *que*. L'analyse peut être résumée ainsi : le complémenteur *que* prend la forme *qui* lorsqu'il est suivi par la trace nominative d'un NP déplacé à partir de la position sujet.<sup>43</sup>

En martiniquais, l'analyse est plus complexe étant donné qu'il n'y a pas alternance entre deux formes équivalentes à *que/qui* en français. De plus, la forme *ki* du martiniquais pourrait être analysée comme un résomptif, comme cela a été proposé pour la forme similaire de l'haïtien. Pour cette langue, Lefebvre (1998), à la suite de Law (1992), rappelle trois arguments favorisant l'analyse du *ki* haïtien comme un résomptif nominatif occupant la position du sujet extrait. Premièrement, l'élément *ki* en (113) apparaît dans la même position de surface que le sujet lexical *Mari* en (112).

---

<sup>43</sup> Ainsi, pour Rizzi (1990), *qui* = *que* + Agr. Pour Taraldsen (2001), *qui* = *que* + explétif (où l'explétif est la forme *-i* apparentée au pronom *il*). Rizzi et Shlonsky (2005) considèrent que cet élément *-i* est la tête de FinP dans le CP éclaté en plusieurs projections. Cette idée de CP éclaté, proposée par Rizzi (1997), est discutée plus loin à la section 2.4.2.

- (112) *Jan vle pou Mari vini.* [HAÏTIEN]  
 John want COMP Mary come  
 'John wants Mary to come.'  
 (=28) in Law, 1992 et cité en (48a) par Lefebvre, 1998)
- (113) *Ki mounn Jan vle pou ki vini.* [HAÏTIEN]  
 which person John want COMP RES come  
 'Who does John want to come?'  
 (=29) in Law, 1992 et cité en (48b) par Lefebvre, 1998)

Deuxièmement, en haïtien, la forme *pou* est le complémenteur utilisé avec les verbes émotifs. L'élément *ki* dans l'exemple en (113) ne peut donc pas occuper la tête du CP. Troisièmement, en haïtien, l'élément *ki* peut apparaître avec un verbe à montée comme *sanble* 'sembler', comme l'illustre l'exemple (114).

- (114) *Ki mounn ki sanble ki entèlijan ?* [HAÏTIEN]  
 which person seem intelligent  
 'Who seems to be intelligent?'  
 (=8) in Law, 1992 et cité en (51) par Lefebvre, 1998)

En (114), l'élément *ki* le plus enchâssé est dans la même position de surface que *Jan* dans l'exemple (115).

- (115) *(Li) sanble Jan entèlijan.* [HAÏTIEN]  
 it seem John intelligent  
 'It seems that John is intelligent.'  
 (=50a) in Lefebvre, 1998)

Par ailleurs, l'élément *ki* qui précède *sanble* en (114) est dans la même position de surface que *Jan* en (116) lorsqu'il y a montée du sujet. On notera aussi dans cet exemple la présence obligatoire du pronom résomptif *li*.

- (116) *Jan sanble \*(li) entèlijan.* [HAÏTIEN]  
 John seem he intelligent  
 'John seems to be intelligent.'  
 (=1) in Law, 1992 et cité en (50b) par Lefebvre, 1998)

En résumé, pour Law (1992) et Lefebvre (1998), les constructions avec les verbes émotifs et le verbe *sanble* ‘sembler’ fournissent des arguments pour analyser l’élément *ki* de l’haïtien comme un résomptif nominatif occupant la position du sujet extrait.

En martiniquais, les verbes n’ont pas de complémenteur réalisé phonologiquement (cf. 2.1.1). En conséquence, pour un énoncé comme en (111), on ne peut pas exclure avec certitude la possibilité que l’élément *ki* occupe la tête du CP, contrairement à ce qui a été vu en (113) pour l’haïtien.<sup>44</sup> La présence d’un adverbe pourrait éventuellement aider à situer l’élément *ki* par rapport à la position du sujet. Ainsi, en martiniquais (cf. Takahashi et Gracanin (2004) pour l’haïtien), l’adverbe *yè* ‘hier’ n’apparaît jamais *après* le sujet (sauf s’il est à la fin de la phrase). Les exemples en (117) illustrent ce fait.

- (117) a.     *Yè    Piè    wè    Jan.*  
           Hier   Pierre   voir   Jean  
           ‘Hier, Pierre a vu Jean.’
- b.     \* *Piè yè wè Jan.*
- c.     \* *Piè wè yè Jan.*
- d.     *Piè wè Jan yè.*

Malheureusement, à l’intérieur d’une complétive, la principale informatrice consultée accepte seulement la construction où l’adverbe est en fin de phrase.

---

<sup>44</sup> Par ailleurs, même si le martiniquais avait un complémenteur visible, on pourrait supposer qu’il occupe la position Force<sup>0</sup> et envisager que l’élément *ki* occupe la position Fin<sup>0</sup> en adoptant un point de vue similaire à celui de Rizzi et Shlonsky (2005). (cf. note 43)

- (118) \* *Éliza di yè Piè wè Jan.*  
 Éliza dire hier Pierre voir Jean  
 'Éliza a dit qu'hier Pierre a vu Jean.'

- (119) *Éliza di Piè wè Jan yè.*  
 Éliza dire Pierre voir Jean hier  
 'Éliza dit que Pierre a vu Jean hier.'

Il n'apparaît donc pas possible d'avoir des formes interrogatives où l'élément *ki* serait situé par rapport à l'adverbe *yè* 'hier'. Par ailleurs, si on pousse l'informatrice vers des formes plus francisées comportant le complémenteur *kè* (cf. 2.1), ce dernier est incompatible avec l'élément *ki*, comme on peut le constater dans les exemples (120)-(122):<sup>45</sup>

- (120) *Man lé kè ou vini.*  
 1SG vouloir COMP 2SG venir  
 'Je veux que tu vienne.'

- (121) *Ki moun ou lé ki vini ?*  
 QU personne 2SG vouloir KI venir  
 'Qui veux-tu qui vienne ?'

- (122) \* *Ki moun ou lé kè ki vini ?*  
 QU personne 2SG vouloir COMP KI venir  
 'Qui veux-tu qui vienne ?'

Malheureusement, ces tests supplémentaires, ainsi que les arguments utilisés par Law (1992) et Lefebvre (1998) pour les complétives de l'haïtien, ne permettent pas de

---

<sup>45</sup> Takahashi et Gracanin (2004) arrivent à une conclusion semblable pour le même genre de construction en haïtien. Toutefois, les auteurs ne disent rien sur les constructions comme en (113) qui contiennent un verbe émotif et le complémenteur *pou*. Par ailleurs, même si les auteurs ne soulèvent pas la question, il pourrait s'agir là aussi de constructions davantage francisées.

préciser clairement le statut de l'élément *ki* dans les enchâssées du martiniquais où le sujet est absent.

L'autre type de construction discuté par Law (1992) et Lefebvre (1998) pour l'haïtien n'est pas concluant non plus pour le martiniquais. En effet, le verbe *sembler* ne permet pas les mêmes structures dans les deux langues. Là où l'haïtien a une construction comme en (114), le martiniquais utilise un verbe signifiant plutôt « ressembler ». Ce verbe est combiné avec une forme de relative, comme on peut le voir en (123).

- (123) *Ki moun ki té ka sanm sa ki té malad ?*  
 QU personne KI ANT IMP ressembler DEM KI ANT malade  
 'Qui semblait malade ?'

Ainsi, en cherchant en martiniquais des constructions autres que les relatives où l'élément *ki* pourrait apparaître dans la même position qu'un pronom résomptif, on revient malheureusement au point de départ, à savoir... une relative. La question du statut exact de l'élément *ki* dans les relatives où le sujet a été extrait demeure donc non résolue. Le travail mérite toutefois d'être poursuivi puisque des indices laissent croire que les constructions qui ont été rencontrées dans le cadre de la recherche pour ce mémoire ne sont pas les seules qui soient possibles. Les ouvrages consultés sont généralement en concordance avec les types de constructions discutés dans les paragraphes précédents. Toutefois, d'autres formes semblent possibles. Ainsi, dans Pinalie (1992), les exemples (124)-(125) sont donnés comme équivalents.

- (124) *Ou ka sanm sa ki las.*  
 2SG IMP sembler/ressembler DEM KI fatigué  
 'Tu sembles fatigué.'

- (125) *Sa ka sanm ou las*  
 DEM IMP sembler/ressembler 2SG fatigué  
 'Tu sembles fatigué.'

(Pinalie, 1992 : 199, s.v. « sembler »)

Bernabé (1983) présente aussi un exemple similaire où *sanm* 'sembler/ressembler' est utilisé avec un pronom :

- (126) *Bèf la ki ka<sup>46</sup> ralé kabouré a ka sanm i las.*  
 Bœuf DEF ki IMP tirer charrette DEF IMP sembler 3SG fatigué  
 'Le bœuf qui tire la charrette semble fatigué.'

(=(5478) in Bernabé, 1983 : 1433)

Toutefois, des énoncés comme ceux en (125)-(126) n'étaient pas jugés grammaticaux par la principale informatrice et n'ont donc pas pu être approfondis. Notons également que, dans les questions comme celle présentée en (121), une informatrice acceptait que l'élément *ki* le plus enchâssé soit absent si le pronom *i* était présent, comme en (127).

- (127) *Ki moun ou té ké lé i vini ?*  
 QU personne 2SG ANT FUT vouloir 3SG venir  
 'Qui voudrais-tu qui vienne.'

Enfin, soulignons que l'élément *ki* semble avoir un caractère facultatif dans certaines constructions puisque, pour une informatrice, il n'est pas obligatoire partout dans les exemples (128)-(129), même lorsqu'il n'est pas suivi par le marqueur d'imperfectif *ka* (cf. note 46) : <sup>47</sup>

<sup>46</sup> Il faut faire preuve de prudence avec les exemples où apparaît le marqueur *ka*. Damoiseau (1999 : 43) écrit : « On constate fréquemment que le pronom relatif *ki* (sujet) s'efface devant *ka* : *Sé an moun ki ka rété Lamanten* → *Sé an moun ka rété Lamanten* ».

<sup>47</sup> Notons que, pour l'haïtien, Degraff (1993) présente aussi un exemple où l'élément *ki* est facultatif :

- (i) *Kimoun ou kwè (ki) pral vini*  
 Who 2SG believe COMP will come  
 'Who do you think will come ?'

(=(43) in Degraff, 1993 : 80)

(128) *Ki moun (ki) té ka sanm sa ki té malad ?*  
 QU personne KI ANT IMP ressembler DEMKI ANT malade  
 'Qui semblait malade ?'

(129) *Ki boutik Piè di (ki) ouvè ?*  
 QU boutique Pierre dire KI ouvert  
 'Quelle boutique Pierre a dit qui était ouverte ?'

De futures recherches seront donc nécessaires pour déterminer avec précision le statut de l'élément *ki*. Par ailleurs, il n'est pas exclu que des variantes dialectales puissent exister, comme le laissent deviner les derniers exemples cités.

Ces données reliées aux relatives du martiniquais complètent la discussion concernant la présence ou l'absence d'un complémenteur avec les enchâssées. En résumé, il est possible de dire qu'une proposition peut être le complément d'un verbe ou d'une autre tête (adjectif, nom, etc.) sans qu'un complémenteur ne soit visible. Reste à savoir toutefois quel est le statut exact de l'élément *ki* dans les cas d'extraction du sujet.

## 2.2 Le « complémenteur nul » : quelques problèmes généraux

Puisqu'il n'y a pas de complémenteur réalisé phonologiquement en martiniquais basilectal, comme les sections précédentes l'ont montré, une question se pose : un énoncé contenant une complétive comme en (130) a-t-il une représentation syntaxique comme en (131), avec un « complémenteur nul », ou comme en (132), sans qu'un CP ne soit projeté ?

- (130) *Piè di Pol pati.*  
 Pierre dire Paul partir  
 'Pierre a dit que Paul est parti.'

(131) *Piè di [CP Ø [IP Pol pati]].*

(132) *Piè di [IP Pol pati].*

Cette question est d'autant plus incontournable qu'elle a été soulevée pour l'anglais où, pourtant, le complémenteur n'est pas toujours nul. Lorsque le type de verbe de la principale le permet, il y a plutôt une alternance généralement libre entre le complémenteur *that* et un « complémenteur nul », comme le montre l'absence de différence sémantique entre les exemples (133)-(134).<sup>48</sup>

- (133) *I say that this is true.*  
 'Je dis que c'est vrai.'

- (134) *I say this is true.*  
 'Je dis que c'est vrai.'

L'analyse traditionnelle postule que la complétive est un CP dans les deux cas : en (133), le CP a comme tête le complémenteur *that* ; en (134), le CP a comme tête un élément non réalisé phonologiquement (un « complémenteur nul »). Le fait de postuler la présence d'un CP dans tous les cas comporte les avantages suivants. Premièrement, les compléments phrastiques sont tous des CP. Deuxièmement, la sous-catégorisation des verbes qui sélectionnent des complétives est simplifiée. Ainsi, dans l'entrée lexicale du verbe, il n'est pas nécessaire de préciser la variation libre

---

<sup>48</sup> Bien que ce soit surtout les exemples de l'anglais qui aient été largement étudiés, le complémenteur peut parfois être facultatif dans d'autres langues. Pour l'italien, Giorgi et Pianesi (2004) donnent de nombreux exemples où le complémenteur est absent. Même en français, le complémenteur peut être absent : « Les études sur l'ellipse de *que* en français du Québec et de l'Ontario ont montré que la fréquence de ce phénomène dépend de facteurs phonologiques, syntaxiques, lexicaux et discursifs. » (voir Martineau (1993) et ses références). Andersen (1993) présente aussi plusieurs exemples provenant d'un corpus parlé : « ben je trouve c'est un très très bon acteur ».

entre la présence ou l'absence d'un complémenteur réalisé phonologiquement.<sup>49</sup> Doherty (1997, 2000) souligne toutefois le problème général suivant : il n'existe pas d'autres exemples de variation libre entre un élément fonctionnel nul et un élément fonctionnel réalisé.<sup>50</sup> Par exemple, la présence ou l'absence d'un déterminant en anglais n'est pas en variation libre, c'est-à-dire que la présence ou l'absence d'un déterminant modifie l'interprétation du NP. De plus, spécifiquement contre l'hypothèse de l'effacement, Doherty mentionne également les points suivants. Tout d'abord, typologiquement, les effacements touchent rarement des têtes de syntagmes. Par ailleurs, étant donné que l'effacement du complémenteur n'a pas de conséquence à la forme logique (LF), il faudrait considérer que cet effacement est équivalent au non-effacement en terme de dérivation pour accommoder une théorie basée sur l'« économie » comme celle de Chomsky (1995).

On peut aussi mentionner que la simplification de la sous-catégorisation dans l'entrée lexicale du verbe ne représente pas un avantage déterminant puisque certains verbes sont déjà spécifiés pour plus d'une catégorie. Il existe déjà en effet des cas où un seul verbe peut sélectionner plusieurs types de compléments. C'est le cas, par exemple, de *believe* en anglais. Pour le martiniquais, on notera surtout que l'argument de la simplification de la sous-catégorisation des verbes est beaucoup moins crucial

---

<sup>49</sup> Le « complémenteur nul » peut aussi être analysé comme un affixe. (Pesetsky, 1995)

<sup>50</sup> Cet argument est toutefois à double tranchant et pourrait dans une certaine mesure être retourné contre l'hypothèse d'un complément de type IP. En effet, il est rare aussi que deux structures différentes soient totalement en variation libre. Pour Doherty (1997), le fait que des compléments de type IP et CP puissent être coordonnés montre toutefois que ces structures peuvent être équivalentes :

- (i) *I believe [that he's right] and [you're wrong].*
- (ii) *I believe [he is right] and [that you are wrong].*
- (iii) *I don't believe [he is lying] or [that anyone else is either].*

puisque'il n'y a pas pour le complémenteur dans cette langue une alternance entre une forme phonologique et une forme nulle.

Les arguments en faveur d'une analyse de type IP ou de type CP seront évalués dans les deux prochaines sections à la lumière de l'asymétrie entre les positions « sujet » et « objet » (cf. 2.3) ainsi que de l'adjonction de syntagmes (cf. 2.4).

### 2.3 L'asymétrie entre les positions « sujet » et « objet »

Il peut apparaître un peu saugrenu de parler de « complétive » en position de sujet. En fait, cela dépend de la définition retenue. Jusqu'à maintenant, la complétive a été vue comme le complément phrastique d'une tête, principalement le verbe. Dans cette section, pour des fins de comparaison entre les enchâssées en position d'objet et celles en position de sujet, on retiendra plutôt l'idée d'*argument*. C'est le critère déterminant adopté par exemple par Noonan (1985) pour la notion de « complémentation » : la complétive est le sujet ou l'objet d'un prédicat. Le cas des « complétives » en position de sujet est intéressant à plusieurs égards. Les complétives-sujet ont souvent des contraintes que les complétives-objet n'ont pas. Par exemple, en anglais, les complétives-sujet ont obligatoirement le complémenteur *that* à leur tête, alors que ce dernier est généralement facultatif lorsque la complétive est en position d'objet.<sup>51</sup>

---

<sup>51</sup> La complétive-sujet n'est pas le seul cas en anglais où le complémenteur *that* est obligatoire. Boškovic et Lasnik (2003) proposent une liste des autres contextes. Ce paradigme a d'abord été discuté par Boškovic (1997) dans sa comparaison avec les infinitives. Ainsi, tous les exemples suivants sont grammaticaux seulement si le complémenteur *that* est présent en tête de l'enchâssée entre crochets.

- (i) *It seemed at that time \*(that) [David had left].*
- (ii) *What the students believe is \*(that) [they will pass the exam].*
- (iii) *They suspected and we believed \*(that) [Peter would visit the hospital].*
- (iv) *Mary believed Peter finished school and Bill \*(that) [Peter got a job].*
- (v) *\*(That) [John likes Mary] Jane didn't believe.*
- (vi) *I heard about the proof \*(that) [ Mary did it].*

- (135) a. \* [*He liked linguistics*] was widely believed.  
 b. *That [he liked linguistics] was widely believed.*

(adapté de (2) in Boškovic et Lasnik, 2003 : 527)

Les particularités des complétives-sujet ont été soulignées tôt dans la littérature.<sup>52</sup> En martiniquais, l'asymétrie entre les positions de sujet et d'objet est peut-être encore plus radicale puisqu'il ne semble pas possible d'avoir des complétives en position de sujet. Les ouvrages consultés demeurent muets sur cette possibilité et les informatrices ne trouvent pas aisément des équivalents à une phrase comme *Que Pierre soit parti est triste*. Même l'utilisation du complémenteur francisé n'aide en rien : \* *Kè Piè pati tris*. Il y a donc une différence claire entre la position de sujet et la position d'objet en ce qui concerne les complétives. Ce point n'est pas inattendu pour le martiniquais compte tenu des contraintes qui touchent souvent la position de sujet et considérant l'absence d'un complémenteur réalisé phonologiquement dans cette langue.

Le défi consiste donc, en anglais à tout le moins, à expliquer la différence de distribution entre un complémenteur nul et un complémenteur réalisé phonologiquement. Transposé au martiniquais, le problème demeure le même : si un complémenteur nul est postulé, sa distribution doit être expliquée. La prochaine sous-section présente l'explication la plus souvent proposée : le complémenteur nul a des contraintes qui s'apparentent à celles des traces en regard de la notion de gouvernement.<sup>53</sup>

---

<sup>52</sup> Koster (1978) propose même que les complétives-sujet n'existent pas vraiment.

<sup>53</sup> Il n'est pas inutile de discuter de la notion de gouvernement. Comme le soulignent Boškovic et Lasnik (2003) : « Until the advent of the Minimalist Program, the notion of government played a pervasive role in principles-and-parameters approaches to the theory of grammar. Since then, because of the arbitrary nature of the relation, the role of government has been reevaluated. Most phenomena where Government-Binding Theory assumed government to be crucially involved are handled under minimalism without an appeal to government. [...] One phenomenon that still awaits a principled nongovernment account is the licensing of the null complementizer (C) in English. »

### 2.3.1 Le complémenteur nul et le Principe des catégories vides

Dans beaucoup de travaux, le complémenteur nul et le Principe des catégories vides (ECP) sont reliés l'un à l'autre de la façon suivante. Le CP peut avoir à sa tête un complémenteur nul. Ce dernier, dans ces conditions, doit être proprement gouverné, en vertu de l'ECP. Ainsi, selon ce modèle, la distribution du complémenteur nul s'apparente à celle d'une trace qui ne peut apparaître que dans les positions proprement gouvernées. Le complémenteur nul est proprement gouverné s'il est gouverné par une tête lexicale qui lui est adjacente.<sup>54</sup>

Le recours au Principe des catégories vides pour expliquer la distribution du complémenteur nul ne va toutefois pas sans causer de problèmes, sur le plan théorique comme sur le plan empirique. Ainsi, Doherty (2000) fait remarquer que ce principe ne s'applique à aucune autre tête syntaxique nulle. Qui plus est, l'hypothèse basée sur l'ECP ferait de mauvaises prédictions : un complémenteur nul peut apparaître alors qu'il n'est pas proprement gouverné, comme en (136)a, et peut être agrammatical dans des positions pourtant proprement gouvernées, comme en (136)b.<sup>55</sup>

- (136) a. [CP Who<sub>i</sub> [C' Ø [IP t<sub>i</sub> left ]]] ?  
 b. Before \*(that) Perot would re-enter the campaign became known, people in general favored Bush.<sup>56</sup>  
 (= (58a et 61a) in Doherty, 2000 : 30-31)

<sup>54</sup> Toutes les différentes versions du gouvernement (propre) ne seront pas discutées ici. En plus du gouvernement par tête, le gouvernement est aussi possible par un antécédent où peuvent intervenir alors des « barrières » (cf. Chomsky, 1986). Toutefois : « It is generally agreed that only head-government is relevant to the proper government of null complementizers (Aoun *et al.* 1987, Pesetsky 1991). As no syntactic movement is involved in the generation of null complementizers, antecedent government is irrelevant. » (Doherty, 2000 : 18) Pour une analyse sans gouvernement du complémenteur nul de l'anglais, voir Boškovic et Lasnik (2003).

<sup>55</sup> Pour une discussion plus approfondie de ces exemples, et pour plusieurs autres, voir Doherty (2000 : 27-33).

<sup>56</sup> Doherty (2000 : 30) précise pour (136)b : « Although sentential subjects in this environment are marginal, the deletion of *that* clearly induces a more severe level of ungrammaticality. »

La prochaine section présente des propositions qui renoncent à un complémentateur vide et postule plutôt qu'un IP peut être directement enchâssé.

### 2.3.2 La distribution des IP

Les problèmes qui découlent de l'analyse avec un CP obligatoire ont amené des auteurs à faire d'autres propositions. Doherty (1993, 1997, 2000) et Webelhuth (1992), par exemple, plaident en faveur d'une structure où le IP est enchâssé directement (comme complément d'un verbe, par exemple) sans que soit projeté obligatoirement un CP. Boškovic (1997) va dans le même sens en affirmant s'appuyer sur Bowers (1987), Boškovic (1992), Hegarty (1990, 1991), Law (1991), Li (1990) et Webelhuth (1992).<sup>57</sup>

L'idée qu'un verbe puisse sélectionner directement une structure IP est déjà généralement admise dans le cas de verbes comme *believe* qui permettent un marquage de cas exceptionnel (ECM) pour le sujet d'une complétive non conjuguée. Si un IP est ainsi possible dans le domaine « non-conjugué », il semble facilement envisageable de postuler la même possibilité pour l'équivalent « conjugué ». Une telle analyse est séduisante en regard d'un principe de minimalisme ou d'économie. De plus, pour Boškovic (1997), cette hypothèse apporte une explication très simple à l'effet *that*-trace, visible en (137)b.

- (137) a. *Who do you believe likes Mary*  
 b. \**Who do you believe that likes Mary*

(=(45) in Boškovic, 1997 : 30)

---

<sup>57</sup> Grimshaw (1994) est réputée faire une analyse du même genre. Par ailleurs, Giorgi et Pianesi (2004) proposent que le CP n'est pas projeté dans certains environnements, mais cette proposition faite pour l'italien est intrinsèquement liée à la réalisation du subjonctif dans cette langue et elle ne sera pas discutée ici. De toute façon, elle ne s'inscrit pas du tout dans la même perspective que les analyses de Boškovic (1997) et Doherty (2000).

L'argumentation de Boškovic est la suivante :

The reason why [(137)a] does not exhibit a C-trace effect under the IP analysis is trivial: no C is present in the embedded clause. On the other hand, providing a principled account of the grammaticality of [(137)a] and the contrast between [(137)a] and [(137)b] has proved to be a recurring problem for the CP analysis of zero finite declarative complements [...]. (Boškovic, 1997 : 30)

Pour que l'hypothèse d'une complétive sans complémenteur soit acceptable, il faut toutefois que la distribution restreinte des IP puisse être expliquée d'une manière satisfaisante. Par exemple, en anglais, pourquoi le complémenteur *that* est-il obligatoire lorsque la complétive est en position de sujet alors que ce n'est pas le cas lorsqu'elle est en position d'objet d'un verbe ? Dans le cadre d'une analyse sans complémenteur nul, au moins deux explications ont été avancées pour expliquer l'asymétrie entre les complétives-sujet et les complétives-objet. Elles sont présentées dans les sous-sections suivantes et leur adéquation pour le martiniquais est discutée.

### 2.3.2.1 La nominalisation de l'enchâssée

Pour expliquer l'asymétrie entre les complétives-sujet et les complétives-objet, une première proposition est mise de l'avant par Weibelhuth (1992). Elle peut être résumée ainsi : contrairement au complément, le sujet doit être non-verbal<sup>58</sup>. Ainsi, une structure IP ne peut apparaître en position de sujet, car sa tête  $I^0$  lui confère un trait [+V]. En revanche, un CP est possible dans la même position, car sa tête  $C^0$  lui donne le trait [-V]. Autrement dit, un IP doit acquérir une certaine forme de nominalisation pour pouvoir occuper la position de sujet (en [Spec, IP] de la principale). Cette proposition va dans le sens d'une idée souvent avancée, à l'effet qu'une complétive est en quelque sorte une phrase nominalisée. Pour le français, cette

---

<sup>58</sup> « The External Argument Universal : External arguments are nonverbal, i.e. [-V]. » (Weibelhuth, 1992 : 90) Le trait [-V] est préféré au trait [+N] pour rendre compte des PP qui peuvent apparaître en position sujet : [<sub>PP</sub> *Under the bed*] is a nice place to hide.

idée a notamment été défendue par Guillaume (1973). Elle s'appuie entre autres sur le fait que les complétives et les DP ont des distributions similaires.

Mais la situation n'est pas aussi simple : Muller (1996) fournit pour le français des exemples où une complétive peut occuper une position impossible pour un DP et, *vice versa*, un DP peut occuper une position impossible pour une complétive :

- (138) a. *Je suis fier qu'il ait réussi.*  
 b. \**Je suis fier sa réussite.*<sup>59</sup>

- (139) a. *J'admire ton travail.*  
 b. \**J'admire que tu fais.*

Par ailleurs, Barbaud (1990) rappelle qu'une enchâssée précédée par *que* peut aussi apparaître seule comme en (140). Ce fait est inattendu si la complétive est simplement un élément nominalisé.

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| (140) a. <i>Que tout le monde se taise !</i>      | (illocution jussive)      |
| b. <i>Qu'il prenne la parole et je proteste !</i> | (illocution hypothétique) |
| c. <i>Que vienne le printemps !</i>               | (illocution optative)     |

Il apparaît donc que le complémenteur *que* du français n'entraîne pas une nominalisation de la phrase enchâssée<sup>60</sup>, ce qui explique par ailleurs la présence de l'élément nominal *ce* dans l'exemple (141) :

- (141) *J'admire ce que tu fais.*

---

<sup>59</sup> Pour rendre compte de l'agrammaticalité de (138)b, on pourrait vouloir faire appel à la théorie des Cas.

<sup>60</sup> D'autres arguments sont présentés par Boone (1996) et Muller (1996).

Il faut cependant reconnaître que Webelhuth (1992) propose pour les complétives-sujet le trait [-V] et non pas [+N]. De plus, la situation est peut-être différente en anglais où le complémenteur est issu du système des déterminants/pronoms. Muller (1996) rappelle que les complémenteurs des langues germaniques ne découlent pas historiquement des mêmes éléments que ceux des langues romanes, bien que dans les deux cas, les complémenteurs soient issus du schème corrélatif de l'indo-européen<sup>61</sup> :

C'est le corrélateur inférieur qui a été à l'origine de la conjonction universelle romane (dans certaines langues germaniques, à l'inverse, la conjonction est un corrélateur supérieur apparenté aux démonstratifs : *that* en anglais, *daß* en allemand). (Muller, 1996 : 11)

Le caractère nominal du complémenteur est possiblement plus vraisemblable dans les langues germaniques. Ce fait pourrait donc aller dans le sens de l'explication avancée par Webelhuth (1992) pour le caractère obligatoire du complémenteur dans la position de sujet. Toutefois, Doherty (2000 : 37) soulève des doutes sur la proposition de Webelhuth : la position de sujet ne semble pas être réservée qu'à des éléments [-V]. Des adjectifs et des verbes (tous deux marqués [+V]) peuvent apparaître dans cette position. Ainsi, en (142), c'est un syntagme adjectival qui est le sujet de l'énoncé. Cela est encore plus évident en (143) où le syntagme adjectival occupe la position du sujet du verbe à montée *seem* 'sembler'. Pour les exemples (144)-(145), l'argumentation de Doherty (2000) s'appuie sur la notion de « petites propositions » (*small clauses*). Si ces dernières sont effectivement les projections maximales du prédicat, on a donc affaire à des VP qui sont marqués [+V].

---

<sup>61</sup> Le système de l'indo-européen avait deux corrélateurs, comme on en trouvait encore en latin :

(i) *Dico eo, quod Paulus venit.*  
'Je dis ceci, comme quoi Paul est venu.'

(Muller, 1996 : 11)

- (142) *[Rich and famous] is what I really want to be.*  
 (143) *[Rich and famous] seems to be what he would like to become.*  
 (144) *[Cats eating sparrows] is a disturbing sight.*  
 (145) *[People drunk at parties] drives Melvin crazy.*

(=(80)-(82) in Doherty, 2000 : 37)

Quant au martiniquais, l'absence d'un complémenteur réalisé phonologiquement et agissant comme « nominalisateur » pourrait expliquer l'impossibilité des complétives en position de sujet. Toutefois, l'inadéquation de la solution pour les autres langues discutées n'incite pas à retenir ce facteur de nominalisation.

### 2.3.2.2 Le IP obligatoirement complément

La deuxième proposition pour expliquer la distribution des IP provient de Doherty (1993, 1997, 2000). Pour lui, un IP doit obligatoirement être le complément d'une tête (fonctionnelle ou lexicale). L'intérêt de cette proposition est sa très grande simplicité :

[...] an IP which is a selected argument (subject or complement) must appear as the complement of a syntactic head at all levels of representation: either a complementizer or a lexical head such as ( $V^0$ ,  $A^0$  ...). [...]

The difference between English and other languages like Irish and Italian is simply that English admits IP as a complement to lexical heads. (Doherty, 2000 : 38-39)

En plus d'offrir un paramètre pour rendre compte de la variation entre les langues, cette hypothèse a aussi l'avantage d'expliquer simplement la présence obligatoire de *that* dans les phrases suivantes de l'anglais sans devoir faire appel au Principe des catégories vides (ECP). Dans les exemples (146)-(147), *that* est obligatoire car le IP n'est pas le complément d'une tête lexicale.

- (146) *\*(That) Clinton will be re-elected is very likely.*  
 (147) *It bothers me \*(that) it's so mild in November.*

(=(12ab) in Doherty, 2000 : 8)

Du point de vue du martiniquais, l'analyse basée sur le IP apparaît séduisante de prime abord, étant donné qu'il n'y a jamais de complémenteur visible phonologiquement en surface. Ainsi, il pourrait être possible de dire qu'en martiniquais toutes les têtes lexicales ne sélectionnent que des IP. La situation serait différente en anglais : par exemple, les prépositions ne sélectionneraient que des IP et les noms que des CP alors que cela varierait pour les verbes. En français, ce sont des CP qui seraient sélectionnés dans tous les cas.<sup>62</sup>

Cela dit, la situation n'est peut-être pas aussi simple. Dans la prochaine section, les contraintes qui peuvent découler de la présence de syntagmes adjoints seront discutées.

#### 2.4 Les syntagmes « adjoints »

Cette section analyse les syntagmes qui peuvent être « adjoints » à des propositions. Par syntagme adjoint, il faut entendre ici surtout des éléments topicalisés ou focalisés. En martiniquais, ces éléments peuvent apparaître par exemple au début d'une proposition principale, comme dans les exemples (148)-(150).

- (148) *Tanbou tala, i ka sonnen bien*  
 Tambour DEM 3SG IMP sonner bien  
 'Ce tambour, il sonne bien.'

(Bernabé, 2003 : 35)

- (149) *Tanbou tala, man ké achté i*  
 Tambour DEM 1SG FUT acheter 3SG  
 'Ce tambour, je l'achèterai.'

(Bernabé, 2003 : 36)

---

<sup>62</sup> Évidemment, l'analyse pour le français pourrait être différente si on tient compte des exemples cités plus haut où des locuteurs ne réalisent pas toujours le *que*. Par ailleurs, pour une analyse où les verbes émotifs ne sélectionnent que des C', voir Rochette (1988).

- (150) *Tanbou tala, man ké sèvi épi i dèmen.*  
 Tambour DEM 1SG FUT servir avec 3SG demain  
 ‘Ce tambour, je l’utiliserai demain.’

(Bernabé, 2003 : 36)

Le martiniquais permet aussi plusieurs types de clivage.

- (151) *(Sé) faktè a ki pasé.*  
 SÉ facteur DEF KI passer  
 ‘C’est le facteur qui est passé.’

(Bernabé, 2003 : 38)

Le prédicat aussi peut être clivé. Il y a alors copie du verbe. Dans ce contexte, l’élément présentatif *sé* est facultatif.

- (152) *(Sé) pasé faktè a pasé.*  
 SÉ passer facteur DEF passer  
 ‘Passer, c’est ce qu’a fait le facteur.’

(Bernabé, 2003 : 38)

Lorsque le prédicat est un adjectif, le clivage est également possible avec un sens de superlatif absolu :

- (153) *Sé bel kay ta la bel.*  
 SÉ beau maison DEM DEF beau  
 ‘Cette maison est très belle.’

(Damoiseau, 1999 : 78)

Dans les deux prochaines sous-sections, ces différentes constructions sont analysées dans les complétives du martiniquais. L’intérêt portera sur les éléments qui peuvent apparaître entre le verbe de la principale et sa complétive. Ces faits sont comparés à ceux de l’anglais où les syntagmes adjoints ont une influence sur l’alternance entre le « complémentateur nul » et le complémentateur *that*. Les données de base pour l’anglais sont les suivantes :

- (154) *I hope that [this book] you will read*  
 (155) \**I hope [this book] that you will read.*  
 (156) \**I hope [this book] you will read.*

(adapté de Doherty, 1997 : 200-201)

#### 2.4.1 L'analyse avec un IP

Doherty n'est pas le seul à avoir relevé des exemples comme ceux présentés en (154)-(156). Toutefois, pour lui, la possibilité ou l'impossibilité d'adjoindre des syntagmes n'est pas explicable si on postule une structure CP pour tous les cas, car il n'est pas possible de rendre compte de la différence de comportement entre le complémenteur nul et le complémenteur *that*. Pour Doherty, ces comportements différents s'expliquent assez facilement si on fait appel à deux structures (IP et CP). Boškovic (1997) va dans le même sens. Selon Boškovic (1997) et Doherty (2000), la complétive de l'exemple (156) est un IP directement sélectionné sans l'intermédiaire d'un CP et, à ce titre, il est impossible d'y adjoindre un syntagme. Pour Boškovic (1997), cette impossibilité découle du principe général suivant : « Adjunction is possible only to a maximal projection (hence, X'') that is a nonargument. » (= (6) in Chomsky, 1986 : 6). L'argumentation de Doherty (2000 : 14) est similaire, mais s'appuie plutôt sur McCloskey (1992) : « Adjunction to a phrase which is s-selected by a lexical head is ungrammatical. »

Ces formulations pour résumer les contraintes sur les syntagmes adjoints prédiraient donc l'agrammaticalité d'un énoncé comme en (156). Dans ce cas, on s'attendrait à ce que les syntagmes adjoints ne soient pas permis avec les complétives du martiniquais si ces dernières sont bel et bien des IP. Cette prédiction semble appropriée pour le martiniquais puisque l'exemple (157) est jugé agrammatical.

- (157) \**Piè kwè lanné pwochenn man ké pati.*  
 Pierre croit année prochain 1SG FUT partir  
 'Pierre croit (que) l'année prochaine je partirai.'

Toutefois, si l'adjoint n'est pas purement adverbial mais est plutôt un véritable élément topicalisé (ici, lié à un pronom), la chose devient possible, comme le montre l'exemple (158).

- (158) *Man ka espéré [liv ta la]<sub>i</sub> ou ké li i<sub>i</sub>*  
 1SG IMP espérer livre DEM DET 2SG FUT lire 3SG  
 'J'espère (que) ce livre tu le liras.'

Confiant (en préparation) a aussi des exemples où des éléments focalisés sont possibles :

- (159) *Asiré yo sé konprann sé ba bilten vet la ...*  
 3SG MOD croire sé BEN bulletin vert DEF  
 ... ou té kay voté.  
 2SG ANT FUT voter

'Ils avaient certainement cru que tu voterai pour le bulletin vert.'

(Confiant, en préparation, s.v. « bilten<sub>1</sub> »)

- (160) *Man kwè sé alimaj ou a ki ni an tjak.*  
 1SG croire sé allumage 2SG DEF ki avoir INDEF problème  
 'Je pense que c'est ton allumage qui a un problème.'

(Confiant, en préparation, s.v. « alimaj »)

Les énoncés (158)-(160) devraient donc être considérés comme des contre-exemples à l'hypothèse qui veut qu'un IP sélectionné ne puisse pas avoir d'adjoint.<sup>63</sup>

#### 2.4.2 L'analyse avec un CP éclaté

Cette section a pour but d'évaluer comment la proposition d'un CP éclaté en plusieurs projections (Rizzi, 1997) peut rendre compte des données du martiniquais.<sup>64</sup> Voyons tout d'abord l'explication donnée pour les exemples (154)-(156).

Pour rendre compte de ces cas, Rizzi (1997) propose un modèle qui cherche à éviter le recours aux simples syntagmes adjoints en prévoyant plusieurs positions fonctionnelles dans le système du CP. Il propose ainsi un nœud CP éclaté en quatre projections : ForceP, TopiqueP, FocusP et FinitudeP. La projection ForceP est l'interface entre le système CP et le verbe de la principale. La projection FinitudeP est l'interface entre le système CP et l'IP enchâssée. Par ailleurs, TopiqueP et FocusP sont facultatifs.<sup>65</sup>

---

<sup>63</sup> À moins, bien sûr, de considérer qu'il ne s'agit pas d'un principe, mais d'un paramètre variable d'une langue à l'autre. L'hypothèse de la complétive de type IP devient alors moins générale : l'anglais et le martiniquais ne sont plus alors que des cas particuliers.

<sup>64</sup> Le modèle de Rizzi (1997) a d'abord été illustré à partir de données de l'italien, de l'anglais et du français, notamment. Aboh (2000, 2006) applique ce modèle au gungbé.

<sup>65</sup> Ce modèle a été raffiné dans les années subséquentes. De nouvelles projections fonctionnelles ont été ajoutées entre ForceP et FinP : Int(errogative)P (Rizzi, 2001) et Mod(ifier)P (Rizzi, 2004). La représentation devient alors la suivante :

(i) *Force Top\* Int Top\* Focus Mod\* Top\* Fin IP*

Ces ajustements ne changent rien à l'analyse présentée ici, les fondements de la proposition de Rizzi (1997) demeurant les mêmes : des syntagmes facultatifs peuvent apparaître « en sandwich » entre ForceP et FinP.

Pour Benincà (2001), il est erroné d'analyser le TopP le plus bas comme faisant partie du CP éclaté. Il est plutôt analysé comme faisant partie du IP. Benincà (2001) ajoute par ailleurs un Disc(ourse)P au-dessus de ForceP.

Notons que Doherty (2000) ne tient pas compte de la proposition de Rizzi (1997) qui vise à régler plusieurs des problèmes qui découlent de la présence d'éléments topicalisés. Doherty (2000) est en fait une version peu modifiée de Doherty (1993).

Outre ces différentes projections, Rizzi (1997) propose aussi, pour l'anglais, deux éléments distincts : un premier correspond au complémenteur *that* (réalisé à la tête de ForceP) et un second correspond au complémenteur nul (réalisé à la tête de FinP). Dans l'analyse de Rizzi, lorsque les nœuds facultatifs TopP et FocP ne sont pas réalisés, le système force-finitude peut être exprimé par une seule tête. Dans ce cas, le complémenteur *that* et le complémenteur nul sont fonctionnellement équivalents et il peut y avoir alternance entre les deux. Les différences qui existent entre les deux complémenteurs expliquent par ailleurs les différences de distribution lorsque le système CP est éclaté. Si le système force-finitude doit être exprimé par deux têtes (entre lesquelles il y a alors des projections TopP ou FocP), le complémenteur *that* doit à ce moment-là obligatoirement être réalisé dans ForceP. Cette proposition vise à régler certains problèmes qui découlent de l'hypothèse d'un CP obligatoire.<sup>66</sup>

Comme on peut le constater, le système du CP éclaté comporte suffisamment de positions où inscrire les éléments du martiniquais qui peuvent apparaître entre le verbe et la complétive. Toutefois, toutes les positions ne peuvent pas être remplies phonologiquement, car il n'y a pas de complémenteur visible. Ainsi, dans cette analyse, il faudrait voir le martiniquais comme une langue où aucune des deux têtes Force et Fin n'est réalisée phonologiquement. En ce sens, le martiniquais correspondrait à une des quatre possibilités logiques du système force-finitude : soit une seule des deux têtes est réalisée phonologiquement (anglais et irlandais), soit les deux têtes sont réalisées phonologiquement (gallois), soit aucune tête n'est réalisée phonologiquement (martiniquais).

---

<sup>66</sup> Rizzi (1997) propose également une explication pour les différences de distribution entre les complémenteurs et les complémenteurs prépositionnels. Lorsqu'il y a un élément topicalisé ou focalisé, Rizzi (1997) suppose que le complémenteur est sous Force<sup>0</sup> alors que les complémenteurs prépositionnels (dans les langues romanes, par exemple) seraient plutôt sous Fin<sup>0</sup>. Pour une analyse unifiée des complémenteurs et des prépositions, on lira plutôt Emonds (1985) qui propose que C = P.

**Tableau 2.1** Les têtes Force et Fin du CP éclaté

Langue <sup>67</sup>	Force	(Topique)	(Focus)	Finitude
Anglais	<i>that</i>	facultatif		∅
Irlandais	∅			<i>go</i>
Gallois	<i>mai</i>			<i>a</i>
Martiniquais	∅			∅

Bien sûr, ce modèle n'apparaît pas très économique pour rendre compte du martiniquais : il faudrait supposer qu'il existe un  $Fin^0$  nul, un  $Force^0$  nul, un  $Top^0$  nul.<sup>68</sup> Tous ces éléments nuls pourraient plutôt inciter à adopter une proposition plus « économique », comme celle d'un IP seul (sans CP), discutée à la section précédente. Cette proposition semble toutefois faire de mauvaises prédictions pour le martiniquais, puisque des syntagmes adjoints sont possibles, comme cela a été discuté plus haut.

Avant de tirer des conclusions définitives, des recherches supplémentaires seront nécessaires pour approfondir les possibilités du martiniquais quant aux syntagmes adjoints<sup>69</sup> et, surtout, pour améliorer la compréhension de la

<sup>67</sup> Ce tableau regroupe des données de différentes sources (cf. Rizzi, 1997, 2004 et ses références). Rizzi ne mentionne toutefois pas le martiniquais ni aucune langue où les deux têtes  $Force^0$  et  $Fin^0$  seraient nulles phonologiquement.

<sup>68</sup> De plus, si on considère que *sé* est un marqueur de focus dans l'exemple (160) et qu'à ce titre il occupe  $Foc^0$ , il faut expliquer le fait que cette tête précède le syntagme focalisé dans la position [Spec, FocP], à moins de considérer que l'élément *sé* est lui-même en position spécifieur d'une tête  $Foc^0$  elle aussi nulle.

<sup>69</sup> Il faut noter ici que le jugement de la principale informatrice n'était pas absolument catégorique pour les exemples cités ci-dessus. Il faut rappeler que la scolarisation est faite en français en Martinique. On a aussi vu que des auteurs considèrent le « complémenteur » *ké/ki* comme un signe de francisation du créole. L'informatrice accepte l'exemple (157) si cet élément est ajouté :

(i) *Piè kwè ké lanné pwochenn man ké pati.* 'Pierre croit que l'année prochaine je partirai.'

complémentation en général. Il n'était pas possible dans le cadre de ce mémoire de discuter toutes les facettes du sujet, mais il est bon de rappeler quelques pistes à explorer.

## 2.5 Quelques pistes de recherche

Il ressort de la section précédente que les syntagmes adjoints soulèvent des questions très intéressantes. Rizzi (1997) résume ainsi la distribution des syntagmes adjoints en anglais :

(161) *I think \*(that) next year, (\*that) John will win the prize.*

(=(92) in Rizzi, 1997 : 313)

Cela signifie entre autres qu'un élément entre le verbe et sa complétive rend obligatoire la présence de *that* en Force<sup>0</sup>. Pourtant, des exemples comme en (162)-(163) sont possibles.

(162) *I believe (that) next year she'll be fine.*

(163) *He thinks (that) in some circumstances things would be better.*

(=(17bd) in Doherty, 2000 : 16)

À l'inverse, un exemple comme (164) n'est pas grammatical :

(164) *\* John claims during the party Ted squirted water at Eric.*

(=(16d) in Doherty, 2000 : 16)

Doherty (2000) envisage une solution qui repose sur le fait que les verbes anglais qui permettent un syntagme adjoint sans le complémenteur *that*, comme en (162)-(163), sont également possibles en incise :

(165) *He'll be here, I believe, next week.*

(adapté de (19b) in Doherty, 2000 : 17)

Si cette idée se vérifie, l'explication découle alors du fait que « the 'matrix' verb is a parenthetical and the 'complement' clause is in fact a matrix clause, accounting for the possibility of adverbial adjunction. » (Doherty, 2000 : 17) Sur la base d'autres

arguments et pour expliquer des phénomènes différents, Giorgi et Pianesi (2004) développent une idée semblable pour l'italien. Leurs données montrent que certaines constructions de complétives qui sont normalement agrammaticales sont plus acceptables lorsque la proposition principale est à la première personne :

we are suggesting that in a first-person report, what looks like a subordinate clause [...] actually is the main clause, and that what appears to be the main clause behaves as a sort of evaluative adverbial. [...] What appears as a subordinate clause lacking the complementizer would actually be a 'normal' matrix clause—hence, amenable to all the syntactic manipulation available with ordinary clauses. Thus, topic and focused constituents could find a place in the left periphery [...]. (Giorgi et Pianesi, 2004 : 203)

En martiniquais, sans surprise, certains verbes qui sélectionnent normalement des complétives peuvent apparaître dans d'autres positions.

(166) *Boug ta la bata soud, man kwè.*  
Individu DEM DEF presque sourd 1SG croire

'Ce type est presque sourd, je crois.'

(Confiant, en préparation, s.v. « bata<sub>3</sub> »)

(167) *Ou ka bétizé man ka espéré.*  
2SG IMP plaisanter 1SG IMP espérer

'Tu plaisantes j'espère.'

(Confiant, en préparation, s.v. « bétizé<sub>2</sub> »)

(168) *I ja ladjé, mwen kwè, travay la.*  
3SG déjà abandonner 1SG croire travail DEF

'Il a déjà abandonné, je crois, le travail.'

(Pinalie, 1992 : 62, s.v. « croire »)

De futurs travaux pourraient donc permettre de revoir les données des syntagmes adjoints dans les complétives à la lumière de la discussion des paragraphes précédents. Le fait que dans les langues naturelles les complétives ne soient pas nécessairement aussi « subordonnées » qu'on pourrait le croire à première vue est aussi mis en évidence par d'autres exemples.

Ainsi, la modalité associée à la complémentation est à mettre en parallèle dans certains cas avec les « évidentiels », ces marqueurs qui donnent le point de vue du locuteur sur l'énoncé (source, vérité, etc.).<sup>70</sup> Palmer (1999, 2001) fournit plusieurs exemples de ce phénomène. Un cas souvent cité est celui du tuyuca (Barnes, 1984). Dans les exemples suivants de cette langue en (169)-(173), à l'affirmation de base 'Il a joué au soccer.' s'ajoute un sens différent selon le suffixe « évidentiel » (obligatoire) qui lui est ajouté.

(169) *Düiga apé-wi*

Présumé : 'Je l'ai vu jouer.'

(170) *Düiga apé-ti*

'J'ai entendu la partie et lui, mais je ne l'ai pas vu.'

(171) *Düiga apé-yi*

'J'ai des évidences qu'il a joué : l'empreinte distinctive de ses souliers sur le terrain. Mais je ne l'ai pas vu jouer.'

(172) *Düiga apé-yigi*

'J'ai obtenu l'information d'une tierce personne.'

(173) *Düiga apé-hiyi*

'Il est raisonnable d'assumer qu'il a joué.'

(=(1)-(5) in Palmer, 1999 : 231)

Les traductions retenues par Palmer (1999) pour les évidentiels illustrent combien ces marqueurs de modalité peuvent parfois être proches des notions rendues par les verbes des principales, voire par la forme même de la complétive, comme dans les exemples (174)-(175).

---

<sup>70</sup> Cette idée de similitude entre les évidentiels et les constructions complétives est également défendue par Simons (2005).

- (174) *J'ai vu Pierre jouer au soccer.* (perception directe)  
 (175) *J'ai vu que Pierre a joué au soccer.* (perception indirecte)

Ce lien entre les complétives et les évidentiels est particulièrement clair lorsque le verbe de la principale est à la première personne. Par ailleurs, même si le verbe n'a pas un sujet à la première personne, l'adverbe évaluatif qui peut accompagner ce verbe traduit plutôt l'opinion du locuteur que du sujet. Considérant ce dernier point, Giorgi et Pianesi (2004) proposent même pour l'italien qu'un verbe principal à la première personne pourrait être vu comme une forme d'évaluatif, comme cela a été discuté plus haut.

Comme le rappelle Kiefer (1999 : 224) — à partir de la terminologie de Bally (1932, 1942) —, les énoncés peuvent être vus comme étant formés de deux parties : le *dictum* (ce qui est dit) et le *modus* (comment cela est dit). Sur cet aspect, la complémentation soulève donc la question de la modalité. Le fait de porter une attention particulière à la modalité dans son sens large permet ainsi de voir autrement le rôle de certaines complétives. Ainsi, le fait d'enchâsser une phrase comme complétive du verbe d'une principale permet au locuteur d'exprimer un point de vue sur l'énoncé en question. Par exemple, en (176)a, le locuteur juge son départ moins certain qu'en (176)b.

- (176) a. *Je crois que je partirai.*  
 b. *J'affirme que je partirai.*

D'autres éléments peuvent aussi entrer en ligne de compte dans l'étude des complétives. Comme cela a été discuté brièvement dans le premier chapitre lorsqu'il était question des classes de verbes, les propriétés sémantiques des verbes sont

importantes. Ainsi, le cas particulier des « verbes-passerelles »<sup>71</sup> peut amener aussi à poser un regard différent sur la complémentation. Les faits, déjà observés par Erteschik (1973), sont résumés ainsi par Franks (2005) :

- (177) a. *Billy said that he saw a ghost.*  
 b. *Billy said he saw a ghost.*  
 c. *What did Billy say that he saw?*
- (178) a. *Billy quipped that he saw a ghost.*  
 b. *\*Billy quipped he saw a ghost.*  
 c. *?\* What did Billy quip that he saw?*

On pourrait évidemment supposer que la différence dans le comportement des deux verbes est encodée dans leur entrée lexicale respective. Ce serait toutefois probablement passer à côté d'une généralisation importante.<sup>72</sup> Les verbes qui se comportent comme *quip* impliquent tous en effet plus ou moins une notion de « manière (de discours)<sup>73</sup> » : *grieve, reflect, gloat, scream, squeal, whistle, chuckle*, etc.<sup>74</sup> Pour Franks (2005), les exemples (177)a et (178)a sont identiques seulement en apparence. Selon la proposition de Franks (2005), le verbe *say* sélectionne un IP et le verbe *quip* sélectionne un CP. Dans ce dernier cas, le *that* est inséré syntaxiquement

---

<sup>71</sup> Est appelé « verbe-passerelle » (*bridge verb*), un verbe comme en (177)c qui permet l'extraction d'un syntagme Qu- par-dessus le complémenteur (métaphoriquement, le verbe agit comme une passerelle).

<sup>72</sup> La généralisation semble d'autant plus incontournable que les phénomènes relevés ici existent aussi en français par exemple (même si le complémenteur n'est pas effacé), comme le montrent (i) et (ii) adaptés de Franks (2005) :

- (i) *Qui<sub>i</sub> dis-tu que Pierre a vu t<sub>i</sub>*  
 (ii) *\*Qui<sub>i</sub> cries-tu que Pierre a vu t<sub>i</sub>*

<sup>73</sup> La manière de discours apparaît clairement si on fait un parallèle entre *murmur* 'murmurer' et *say* 'dire'. Cette idée de manière pourrait aussi s'appliquer à la différence entre *conjecture* 'conjecturer' et *think* 'penser'. Pour une proposition où les verbes comme *murmur* 'murmurer' sont analysés avec une couche supplémentaire de « manière », voir Boškovic et Lasnik (2003) : [ [ V [manner] CP ]. Voir aussi Amberber (1996).

<sup>74</sup> Doherty (2000) fournit plusieurs exemples et références.

alors que le *that* qui accompagne le verbe *say* est inséré ultérieurement et facultativement à la forme phonologique. Franks (2005) cherche ainsi à exploiter une porte laissée ouverte par Chomsky (1995), mais peu exploitée dans le cadre minimaliste : l'insertion à PF de matériel phonologique sémantiquement vide, comme le complémenteur *that* discuté dans les exemples précédents. Cette nécessité d'avoir des structures syntaxiques différentes pour des complétives en apparence identiques en surface a déjà été soulevée par exemple par Rochette (1988), comme cela a été souligné dans le premier chapitre. Bien sûr, c'est pour de toutes autres raisons que Rochette (1988) proposait un C qui ne projetait qu'un C' dans le cas des verbes émotifs. Tout de même, le fait demeure que plus d'un auteur juge utiles des structures « spéciales » pour les complétives.

Dans des études ultérieures qui iraient au-delà de ce premier survol de la complémentation en martiniquais, il pourrait être particulièrement avantageux d'approfondir les considérations qui ont été soulevées dans les derniers paragraphes. En attendant, force est de constater qu'une explication basée sur des complétives de type IP pour le martiniquais a quelques difficultés à expliquer les comportements qui découlent notamment de l'adjonction de syntagmes. En revanche, ce n'est qu'en postulant plusieurs éléments nuls jamais réalisés phonologiquement que l'hypothèse basée sur un CP éclaté permet de représenter les données du martiniquais.

S'il était clairement démontré que les adjoints sont impossibles en martiniquais pour les structures IP sélectionnées, une telle situation plaiderait en faveur d'une analyse sans système CP. Autrement, si des éléments focalisés ou topicalisés se révélaient tout à fait possibles en martiniquais, cela plaiderait plutôt pour une structure éclatée du CP où les deux têtes Force et Fin ne sont tout simplement pas réalisées phonologiquement.

Cette section a donc permis de discuter le « complémenteur nul » et ses implications pour le martiniquais.

## CONCLUSION

Les complétives du martiniquais ne sont pas introduites par un complémenteur réalisé phonologiquement, peu importe que le verbe de la principale soit de type propositionnel ou de type émotif (selon la terminologie retenue dans le premier chapitre).

Étant donné que la flexion verbale du martiniquais est assez limitée, la forme des complétives n'est pas claire à première vue. Toutefois, sur la base de plusieurs comparaisons, il est possible d'affirmer qu'il s'agit bel et bien de complétives conjuguées et avec un sujet. Cette analyse s'appuie sur les arguments suivants : (i) des marqueurs de TMA sont possibles dans les complétives ; (ii) le pronom de première personne *man* est possible dans les complétives alors qu'il ne peut jamais apparaître dans une position autre que le sujet.

Les complétives des verbes propositionnels et émotifs sont *a priori* identiques sans opposition entre des complémenteurs distincts ou des modes verbaux différents. Il appert cependant que les deux types de complétives se comportent différemment : (i) le verbe nu d'une complétive propositionnelle n'est pas interprété comme « non-réalisé », comme cela se produit avec le même verbe dans une complétive émotive ; (ii) le marqueur de temps *té* a une distribution plus restreinte dans la complétive d'un verbe émotif ; (iii) le marqueur de futur *ké* est impossible dans ce même contexte ; (iv) les sujets coréférentiels sont toujours possibles avec les complétives propositionnelles alors que cela n'est pas toujours le cas avec les complétives émotives.

Sur ce dernier point de la coréférence, la situation du martiniquais semble aussi sinon plus complexe encore que celle du français, par exemple. Pour expliquer certains cas de coréférence en français, Ruwet (1984) fait notamment appel à la notion de distance entre la volonté et l'accomplissement ainsi qu'à la notion de contraste entre soi et autrui. Il a été démontré dans ce mémoire que ces deux notions ont aussi leur pertinence en martiniquais, mais qu'elles ne sont pas suffisantes. Ainsi, il existe des cas où le simple ajout d'un adverbe permet et rend même obligatoire l'utilisation d'un sujet coréférentiel. Si l'analyse de Ruwet (1984) faisait la vie dure à l'idée de l'autonomie de la syntaxe — il le reconnaissait lui-même — les données du martiniquais rappellent que les structures syntaxiques ne doivent pas être laissées de côté pour autant. De plus, rappelons que la préposition *pou* 'pour' se comporte différemment des verbes émotifs — bien qu'elle en soit sémantiquement très proche. Les comportements observés pourraient poser un défi important pour une analyse strictement « cognitive ».

Sur un plan plus général, que le martiniquais ait un nombre limité d'éléments fonctionnels réalisés en surface contraste avec les langues indo-européennes les plus connues. Cela ne va pas sans soulever diverses questions sur le caractère obligatoire des structures généralement postulées. L'étude de la complémentation en martiniquais oblige donc à raffiner et à expliciter les modèles utilisés par la théorie syntaxique. Cela dit, tout en questionnant ces modèles, l'étude du martiniquais permet aussi de renforcer d'autres hypothèses, comme le caractère universel d'au moins deux grands types de complétives. Peu importe le nom qui leur est attribué, la réalité est la suivante : même dans une langue comme le martiniquais où les marques de toutes sortes, y compris les différentes catégories fonctionnelles, sont limitées ou absentes en surface, les comportements de base continuent d'exister. L'universel semble donc bien ancré dans le langage.

## RÉFÉRENCES

- Abney, Steven Paul. 1987. « The English Noun Phrase in its Sentential Aspect ». Thèse de doctorat, Cambridge (Mass.) : MIT.
- Aboh, Enoch. 2000. « A Split IP and CP Approach: Evidence From Gungbe ». In *Trends in African Linguistics 4: Advances in African Linguistics*, sous la dir. de V. Carstens et F. Parkinson, p. 19-39. Trenton NJ / Asmara (Érythrée) : Africa World Press.
- Aboh, Enoch. 2006. « Complementation in Saramaccan and Gungbe: the Case of C-Type Modal Particles ». *Natural Language & Linguistic Theory*, n° 24, p. 1-55.
- Achard, Michel. 2000. « Construal and Complementation in French: The Perspective Dimension ». In *Complementation: Cognitive and Functional Perspectives*, sous la dir. de K. Horie, p. 91-120. Amsterdam : John.
- Amberber, Mengistu. 1996. « The Transitivity of Verbs of 'Saying' Revisited ». In *The Proceedings of the Fourteenth West Coast Conference in Formal Linguistics*, sous la dir. de J. Camacho, L. Choueiri, et M. Watanabe, p. 1-15. Stanford : CSLI Publications.
- Andersen, Hanne Leth. 1993. « Les complétives non introduites en français parlé ». In *Subordinations, subordination*, sous la dir. de C. Muller et D. Roulland. Coll. « Travaux linguistiques du CERLICO », n° 6, p. 5-14. Rennes : Presses universitaires de Rennes et CERLICO.
- Aoun, Joseph, Norbert Heinstejn, David Lightfoot et Amy Weinberg. 1987. « Two Types of Locality ». *Linguistic Inquiry*, n° 18, p. 537-577
- Arrivé, Michel, Françoise Gadet et Michel Galmiche. 1986. *La grammaire aujourd'hui : Guide alphabétique de linguistique française*. Paris : Flammarion.
- Bally, Charles. 1932. *Linguistique générale et linguistique française*. Paris : Leroux.
- Bally, Charles. 1942. « Syntaxe de la modalité explicite ». *Cahiers Saussure*, II, p. 3-13. [cité par Kiefer (1999)]

- Barbaud, Philippe. 1990. « Le subjonctif et le principe des catégories vides ». In *Binding in Romance: Essays in Honour of Judith McA'Nulty*, sous la dir. de A.-M. Di Sciullo et A. Rochette, p. 155-173. Ottawa : Canadian Linguistic Association.
- Barnes, J. 1984. « Evidentials in the Tuyuca Verb ». *International Journal of American Linguistics*, n° 50, p. 225-271 [cité par Palmer (1999)].
- Benincà, Paola. 2001. « The Position of Topic and Focus in the Left Periphery ». In *Current Studies in Italian Syntax: Essays Offered to Lorenzo Renzi*, sous la dir. de G. Cinque et G. Salvi, p. 39-64. Amsterdam : Elsevier.
- Bernabé, Jean. 1983. *Fondal-natal : Grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais* (3 volumes). Paris : L'Harmattan.
- Bernabé, Jean. 1987. *Grammaire créole / Fondas kréyol-la : Éléments de base des créoles de la zone américano-caraïbe*. Paris : L'Harmattan.
- Bernabé, Jean. 2003. *Précis de syntaxe créole*. Paris : Ibis Rouge Éditions.
- Booij, Geert et Jaap van Marle. 2003. *Yearbook of Morphology 2002*. Dordrecht : Foris Publications.
- Boone, Anne. 1996. « Les complétives et la modalisation ». In *Dépendance et intégration syntaxique : Subordination, coordination, connexion*, sous la dir. de C. Muller, p. 45-51. Tübingen : Max Niemeyer Verlag.
- Bowers, J. 1987. « Extended X-Bar Theory, the ECP and the Left Branch Condition ». In *Proceedings of the West Coast Conference on Formal Linguistics*, vol. 6, sous la dir. de M. Crowhurst. Stanford (Calif.) : CSLI publications.
- Boškovic, Željko. 1992. « Clausal Selection, Subjacency, and Minimality ». Manuscrit. Storrs : University of Connecticut. [cité par Boškovic (1997)]
- Boškovic, Željko. 1997. *The Syntax of Nonfinite Complementation: An Economy Approach*. Cambridge (Mass.) : MIT Press.
- Boškovic, Željko et Howard Lasnik. 2003. « On the Distribution of Null Complementizers ». *Linguistic Inquiry*, vol. 34, n° 4, p. 527-546.
- Bresnan, Joan. 1972. « Theory of Complementation in English Syntax ». Thèse de doctorat, Cambridge (Mass.) : MIT.

- Cadiot, Pierre. 1991. *De la grammaire à la cognition : La préposition « pour »*. Paris : CNRS.
- Chevalier, Gisèle et Jean-Marcel Léard. 1996. « La subordination nominale : Classes, sous-classes et types sémantiques ». In *Dépendance et intégration syntaxique : Subordination, coordination, connexion*, sous la dir. de C. Muller. Tübingen : Max Niemeyer Verlag.
- Chomsky, Noam. 1986. *Barriers*. Cambridge (Mass.) : MIT Press.
- Chomsky, Noam. 1995. *The Minimalist Program*. Cambridge (Mass.) : MIT Press.
- Chomsky, Noam et Howard Lasnik. 1977. « Filters and Control ». *Linguistic Inquiry*, n° 8, p. 425-504.
- Comrie, B. et H. Horie. 1995. « Complement Clauses Versus Relative Clauses: Some Khmer Evidence ». In *Discourse Grammar and Typology: Papers in Honor of John W.M. Verhaar*, sous la dir. de W. Abraham, T. Givón et S. Thompson. Amsterdam : Benjamins. [cité par Vincent (1999)]
- Confiant, Raphaël. En préparation. *Dictionnaire du créole martiniquais*. Disponible à <http://www.palli.ch/~kapeskreyol/dictionnaire/dictionnaire.html> (« A » à « L », mise à jour du 2005-06-06).
- Cristofaro, Sonia. 2003. *Subordination*. Oxford : Oxford University Press.
- Damoiseau, Robert. 1984. *Éléments de grammaire du créole martiniquais*. Fort-de-France : Hatier Antilles.
- Damoiseau, Robert. 1999. *Éléments de grammaire comparée français-créole martiniquais*. Paris : Ibis Rouge Éditions.
- Degraff, Michel. 1993. « Is Haitian Creole a Pro-drop Language? ». In *Atlantic Meets Pacific : A Global View of Pidginization and Creolization (Selected Papers from the Society for Pidgin and Creole Linguistics)*, sous la dir. de F. Byrne et J. A. Holm, p. 71-90. Amsterdam : John Benjamins.
- Dionne, Claude et Frédéric Gareau. 2004. « Le sens à sens unique : 'pour' et 'chien' ». In *Aux grands mots, les grands travaux (Actes du CESLa 2004)*, p. 163-179. Montréal : Université du Québec à Montréal.

- Dixon, R. M. W. et Alexandra Y. Aikhenvald. 2006. *Complementation : A Cross-linguistic Typology*. Oxford : Oxford University Press.
- Doherty, Cathal. 1993. « Clauses without *that*: The Case for Bare Sentential Complementation in English ». Thèse de doctorat, Santa Cruz : University of California.
- Doherty, Cathal. 1997. « Clauses without Complementizers: Finite IP-Complementation in English ». *The Linguistic Review*, n° 14, p. 197-220.
- Doherty, Cathal. 2000. *Clauses without "That": The Case for Bare Sentential Complementation in English*. New York/Londres : Garland Publishing.
- Emonds, Joseph E. 1985. *A Unified Theory of Syntactic Categories*. Dordrecht : Foris Publications.
- Erteschik, Nomi. 1973. « On the Nature of Island Constraints ». Thèse de doctorat, Cambridge : Massachusetts Institute of Technology.
- Feuillet, Jack. 1992. « Typologie de la subordination ». In *Subordination, subordinations*, sous la dir. de J. Chuquel et D. Roulland. Coll. « Travaux linguistiques du CERLICO », n° 5, p. 7-28. Rennes : Presses universitaires de Rennes 2 ; Poitiers : Centre linguistique du Centre et de l'Ouest.
- Franks, Steven. 2005. « What is *that*? ». In *Indiana University Working Papers in Linguistics*, sous la dir. de Y. Kitagawa et D. Roehrs, n° 5, p. 33-62.
- Funk, Henry E. 1953. « The French Creole Dialect of Martinique: Its Historical Background, Vocabulary, Syntax, Proverbs, Literature with a Glossary ». Thèse de doctorat, Université de Virginie.
- Geest, W. et Y. Putseys (dir. publ.). 1984. *Sentential Complementation: Proceedings of the International Conference held at UFSAL 1983*. Dordrecht : Foris Publications.
- Giorgi, Alessandra et Fabio Pianesi. 2004. « Complementizer Deletion in Italian ». In *The Structure of CP and IP: The Cartography of Syntactic Structures, Volume 2*, sous la dir. de L. Rizzi, p. 190-210. Oxford : Oxford University Press.
- Givón, Talmy. 1990. *Syntax: A Functional-Typological Introduction (Volume. 2)*. Amsterdam : John Benjamins.

- Grimshaw, Jane. 1994. « Minimal Projection, Heads, and Optimality ». Manuscrit, New Brunswick (NJ) : Rutgers University. [cité par Doherty (1997)]
- Guillaume, Gustave. 1973. *Leçons de linguistique 1948-1949 C*, vol. 3. Québec : Presses de l'université Laval.
- Haspelmath, Martin. 1995. « The Converb as a Cross-linguistically Valid Category ». In *Converbs in Cross-linguistic Perspective: Structure and Meaning of Adverbial Verb Forms, Adverbial Participles, Gerunds*, sous la dir. de M. Haspelmath et E. König, p. 1-55. Berlin : Mouton de Gruyter.
- Hegarty, M. 1990. « On Adjunct Extraction from Complements ». In *MIT Working Papers in Linguistics 13: Papers on wh-movement*, sous la dir. de L. Cheng et H. Demirdache, p. 101-124. Cambridge (Mass.) : MITWPL. [cité par Boškovic (1997)]
- Hegarty, M. 1991. Adjunct Extraction without Traces. In *Proceedings of the Tenth West Coast Conference on Formal Linguistics*, sous la dir. de D. Bates, p. 209-222. Stanford (Calif.) : CSLI Publications. [cité par Boškovic (1997)]
- Horie, Kaoru (dir. publ.). 2000. *Complementation: Cognitive and Functional Perspectives*. Amsterdam : John Benjamins.
- Hornstein, Norbert, Ana Maria Martins et Jairo Nunes. 2006. « Infinitival Complements of Perception and Causative Verbs: A Case Study on Agreement and Intervention Effects in English and European Portuguese ». In *University of Maryland Working Papers in Linguistics*, sous la dir. de N. Kazanina, U. Minai, P. Monahan et H. Taylor, n° 14, p. 81-110. College Park (MD) : UMWPiL.
- Josephs, Lewis. 1976. « Complementation ». In *Japanese Generative Grammar (Syntax and Semantics, vol. 5)*, sous la dir. de M. Shibatani. New York : Academic Press.
- Kayne, Richard S. 1976. « French Relative *que* ». In *Current Studies in Romance Linguistics*, sous la dir. de F. Hense et M. Luján, p. 255-299. Washington : Georgetown University Press.
- Kiefer, F. 1999. « Modality ». In *Concise Encyclopedia of Grammatical Categories*, sous la dir. de K. Brown et J. Miller, p. 223-229. Amsterdam : Elsevier.

- Koopman, Hilda et Claire Lefebvre. 1982. « *Pu* marqueur de mode, préposition et complémentateur ». In *Syntaxe de l'haïtien*, sous la dir. de C. Lefebvre, H. Magloire-Holly et N. Piou, p. 64-91. Ann Arbor : Karoma.
- Koster, Jan. 1978. « Why subject sentences does not exist ». In *Recent Transformational Studies in European Languages*, sous la dir. de S. J. Keyser, p. 53-64. Cambridge (Mass.) : MIT Press.
- Labelle, Marie. 1996. « Remarques sur les verbes de perception et la sous-catégorisation ». *Recherches linguistiques de Vincennes*, n° 25, p. 83-106.
- Law, Paul. 1991. « Effects of Head Movement on Theories of Subjacency and Proper Government ». Thèse de doctorat, Cambridge (Mass.) : MIT. [cité par Boškovic (1997)]
- Law, Paul. 1992. « Subject Extraction in Haitian Interrogatives ». Communication présentée à la 23e Conférence annuelle de linguistique africaine. Publiée sous Law, Paul. 1995. « L'extraction du sujet à l'interrogatif en créole haïtien ». *Linguistique africaine*, n° 14, p. 47-59.
- Li, Yafei. 1990. « Conditions on X<sup>0</sup>-movement ». Thèse de doctorat, Cambridge (Mass.) : MIT. [cité par Boškovic (1997)]
- Lefebvre, Claire. 1998. *Creole Genesis and the Acquisition of Grammar: The Case of Haitian Creole*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Lefebvre, Claire et Virginie Loranger. 2006. « On the Properties of Saramaccan *fu* : Synchronic and Diachronic Perspectives ». *Journal of Pidgin and Creole Languages*, vol. 21, n° 2, p. 275-335.
- Lefebvre, Claire et Virginie Loranger. À paraître. « A Diachronic and Synchronic Account of the Multifunctionality of Saramaccan *táa* ». *Linguistics*.
- Lefebvre, Claire et Isabelle Therrien. 2007. « On Papiamentu *ku* ». In *Language Description, History and Development : Linguistic Indulgence in Memory of Terry Crowley*, sous la dir. de J. Siegel, J. Lynch et D. Eades, p. 169-182. Amsterdam : John Benjamins.
- Lefebvre, Claire et Isabelle Therrien. À paraître. « On the Properties of Papiamentu *pa* : Synchronic and Diachronic Perspectives ». In *Synchronic and Diachronic Perspectives on Contact Languages*, sous la dir. de M. Huber et V. Velupillai. Amsterdam : Benjamins.

- Léger, Catherine. 2006. « La complémentation de type phrastique des adjectifs en français ». Thèse de doctorat, Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Levin, Beth. 1993. *English Verb Classes and Alternations: A Preliminary Investigation*. Chicago : University of Chicago Press.
- Lombard, Alf. 1974. *La langue roumaine : Une présentation*. Paris : Klincksieck.
- Long, M. E. 1974. « Semantic Verb Classes and their Role in French Predicate Complementation ». Thèse de doctorat, Bloomington : University of Indiana. [cité par Rochette, 1988]
- Loranger, Virginie. 2004. « Multifonctionnalité des items *táa* et *fu* en saramaccan : Un cas de relexification ». Mémoire de maîtrise, Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Malet, Christiane. 1980. « La phonologie du créole martiniquais vu de la montagne du Vauclin ». Mémoire de maîtrise, Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Martineau, France. 1993. « Recton forte et recton faible : L'ellipse de *que* en français du Québec et de l'Ontario ». *Francophonies d'Amérique*, n° 3, p. 79-90.
- McCloskey, James. 1992. « Adjunction, Selection and Embedded Verb Second ». Santa Cruz : Linguistics Research Center (University of California). [cité par Doherty, 2000)]
- Moreau, Marie-Louise. 1971. « L'homme que je crois qui est venu : *qui*, *que* relatifs et conjonctions ». *Langue française*, n° 11, p. 77-90.
- Muller, Claude. 1996. *La subordination en français : Le schème corrélatif*. Paris : Armand Colin/Masson.
- Nakau, M. 1973. *Sentential Complementation in Japanese*. Tokyo : Kaitakusha. [cité par Josephs, 1976]
- Noonan, Michael. 1985. « Complementation ». In *Language Typology and Syntactic Description (Volume II: Complex Constructions)*, sous la dir. de T. Shopen, p. 42-140. Cambridge : Cambridge University Press.
- Palmer, F. R. 1999. « Mood and Modality: Basic Principles ». ». In *Concise Encyclopedia of Grammatical Categories*, sous la dir. de K. Brown et J. Miller, p. 229-234. Amsterdam : Elsevier.

- Palmer, F. R. 2001. *Mood and Modality (Second Edition)*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Papen, Robert A. 1978. « The French-based Creoles of the Indian Ocean: An Analysis and Comparison ». Thèse de doctorat, San Diego : University of California.
- Pesetsky, David. 1991. « Infinitives ». Manuscrit, MIT. [cité par Doherty (2000)]
- Pesetsky, David. 1995. *Zero Syntax: Experiencers and Cascades*. Cambridge (Mass.) : MIT Press.
- Pinalie, Pierre. 1992. *Dictionnaire élémentaire français-créole*. Paris : L'Harmattan.
- Pinalie, Pierre et Jean Bernabé. 1999. *Grammaire du créole martiniquais en 50 leçons*. Paris : L'Harmattan.
- Pollock, Jean-Yves. 1989. « Verb Movement, Universal Grammar, and the Structure of IP ». *Linguistic Inquiry*, vol. 20, n° 3, p. 365-424.
- Ransom, Evelyn N. 1986. *Complementation: Its Meanings and Forms*. Amsterdam : John Benjamins.
- Riegel, Martin, Jean-Christophe Pellat et René Rioul. 1994. *Grammaire méthodique du français*. Paris : Presses universitaires de France.
- Rizzi, Luigi. 1990. *Relativized Minimality*. Cambridge : MIT Press.
- Rizzi, Luigi. 1997. « The Fine Structure of the Left Periphery ». In *Elements of Grammar*, sous la dir. de L. Haegeman, p. 281-337. Dordrecht : Kluwer Academic Publishers.
- Rizzi, Luigi. 2001. « On the Position 'Int(errogative)' in the Left Periphery of the Clause ». In *Current Studies in Italian Syntax: Essays Offered to Lorenzo Renzi*, sous la dir. de G. Cinque et G. Salvi, p. 287-296. Amsterdam : Elsevier.
- Rizzi, Luigi. 2004. « Locality and Left Periphery ». In *Structures and Beyond: The Cartography of Syntactic Structures, Volume 3*, sous la dir. de A. Belletti, p. 223-251. Oxford : Oxford University Press.
- Rizzi, Luigi et Uri Shlonsky. 2005. « Strategies of Subject Extraction ». Manuscrit, Université de Sienne et Université de Genève.

- Rochette, Anne. 1988. « Semantic and Syntactic Aspects of Romance Sentential Complementation ». Thèse de doctorat, Cambridge (Mass.) : MIT.
- Rochette, Anne. 1999. « The Selection Properties of Aspectual Verbs ». In *Beyond Principles and Parameters: Essays in Memory of Osvaldo Jaeggli*, sous la dir. de K. Johnson et I. Roberts, p. 145-165. Dordrecht : Kluwer Academic Publishers.
- Rodrigues, Patricia De Araujo. 2006. « Les compléments infinitifs et gérondifs des verbes de perception en portugais brésilien ». Thèse de doctorat, Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Rosenbaum, Peter Steven. 1965. « The Grammar of English Predicate Complement Constructions ». Thèse de doctorat, Cambridge (Mass.) : MIT.
- Ruwet, Nicolas. 1984. « Je veux partir/\*Je veux que je parte. A propos de la distribution des complétives à temps fini et des compléments à l'infinitif en français ». In *Cahiers de grammaire*, n° 7, Toulouse-le-Mirail, p. 75-138.
- Siegel, Jeff. 2004. « Morphological Simplicity in Pidgins and Creoles ». *Journal of Pidgin and Creole Languages*, vol. 19, n° 1, p. 139-162.
- Simons, Mandy. 2005. « Observations on Embedding Verbs, Evidentiality, and Presupposition ». Manuscrit, Université Carnegie-Mellon. Disponible à <http://www.hss.cmu.edu/philosophy/faculty-simons.php>
- Singler, John V. 1996. « Theories of Creole Genesis, Sociohistorical Considerations, and the Evaluation of Evidence: The Case of Haitian Creole and the Relexification Hypothesis ». *Journal of Pidgin and Creole Languages*, n° 11, p. 185-231.
- Sterlin, Marie Denise. 1988. « Les différentes caractéristiques de *pou* en créole haïtien ». In *Travaux de recherche sur le créole haïtien*, n° 3. Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Sterlin, Marie Denise. 1989. « Les caractéristiques de *pou* : Un modal en position de complémentateur ». *Revue québécoise de linguistique*, vol. 18, n° 2, p. 131-147.
- Stowell, Timothy A. 1981. « Origins of Phrase Structure ». Thèse de doctorat, Cambridge (Mass.) : MIT.

- Takahashi, Shoichi et Martina Gracanin. 2004. « Morphosyntax of Movement Dependencies in Haitian Creole ». Manuscrit, North Eastern Linguistic Society (NELS). Disponible à l'adresse suivante : <http://nels.uconn.edu/abstracts/S.Takahashi&M.Gracanin.pdf>
- Taraldsen, Knut T. 2001. « Subject Extraction, the Distribution of Expletives and Stylistic Inversion ». In *Subject Inversion in Romance and the Theory of Universal Grammar*, sous la dir. de A. Hulk et J. Y. Pollock, p. 163-182. Oxford : Oxford University Press.
- Therrien, Isabelle. 2004. « La multifonctionnalité de *ku* et *pa* en papiamentu ». Mémoire de maîtrise, Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Turiault, J. 1874. *Étude sur la langue créole de la Martinique*. Brest : Imprimerie de J. B. Lefournier Aîné.
- Vincent, N. 1999. « Subordination and Complementation ». In *Concise Encyclopedia of Grammatical Categories*, sous la dir. de K. Brown et J. Miller, p. 352-358. Amsterdam : Elsevier.
- Webelhuth, Gert. 1992. *Principles and parameters of syntactic saturation*. New York : Oxford University Press.
- Winford, Donald. 1985. « The Syntax of *Fi* Complements in Caribbean English Creole ». *Language*, vol. 61, n° 3, p. 588-624.
- Wurmbrand, Suzanne. 2001. *Infinitives: Restructuring and Clause Structure*. Berlin : Mouton de Gruyter.